

# S'ALLIER DEVANT L'ITINÉRANCE

PLAN D'ACTION

INTERMINISTÉRIEL

EN ITINÉRANCE

2021-2026



# S'ALLIER DEVANT L'ITINÉRANCE

PLAN D'ACTION

INTERMINISTÉRIEL

EN ITINÉRANCE

2021-2026

## ÉDITION

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :  
**[msss.gouv.qc.ca](http://msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-90341-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2021



## MOT DU PREMIER MINISTRE

Avec la pandémie, le nombre de personnes en situation d'itinérance a malheureusement augmenté au Québec. Notre gouvernement prend ce problème très au sérieux et nous avons bien l'intention de ne pas les laisser tomber.

Le gouvernement du Québec a entamé, il y a deux ans, une réflexion afin de déterminer quelles devraient être nos priorités dans la lutte contre l'itinérance. Nous nous sommes beaucoup appuyés sur la consultation des différents acteurs qui connaissent le mieux la situation sur le terrain. Je tiens à les remercier de leur contribution.

Nous sommes fiers de vous présenter ce *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*. Ce plan va nous aider à nous unir pour lutter efficacement contre l'itinérance.

Les solutions à l'itinérance commencent par l'écoute. Nous devons travailler avec tous nos partenaires afin de tenir compte des différents visages de l'itinérance, des parcours de vie variés et, surtout, des besoins de chaque personne.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de tous ceux et celles qui s'impliquent, au quotidien, pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance au Québec. Je vous félicite pour votre travail exceptionnel depuis le début de la pandémie. Merci d'être là pour prendre soin de ces personnes.

**François Legault**  
Premier ministre





# MOT DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'itinérance n'affecte pas seulement certaines personnes, mais la société tout entière. En effet, elle est une responsabilité collective. Il importe donc à tous les acteurs, tant du milieu de la santé et des services sociaux que des autres secteurs d'intervention (logement, éducation, emploi, solidarité sociale, justice, sécurité publique, etc.), de reconnaître qu'ils ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'itinérance.

Avec notre nouveau plan d'action interministériel en itinérance, nous en faisons une responsabilité collective : nous consolidons nos actions pour prévenir et réduire l'itinérance. De plus, nous invitons toutes les personnes impliquées à collaborer entre elles pour multiplier leurs expertises.

L'itinérance est le résultat d'un processus de désaffiliation complexe. Travailler sur un seul problème à la fois comporte ses limites. Pour trouver des solutions durables à l'itinérance, il faut combiner les stratégies d'intervention et travailler dans la même direction, dans l'atteinte d'un objectif commun. De fait, il importe que chacun joue son rôle, que la complémentarité de son expertise soit reconnue et que des initiatives intersectorielles soient créées. Pour le gouvernement, cela passe par un travail interministériel qui vise l'harmonisation des services.

Le développement de pratiques croisées en itinérance passe également par l'amélioration des connaissances et le partage des expériences pratiques. Le défi demeure de tenir compte de la très grande multiplicité des visages de l'itinérance, des parcours, des axes sociaux (comme l'âge, l'identité culturelle, le genre, l'orientation sexuelle, etc.), mais surtout des besoins de la personne. Dans tous les cas, les solutions à l'itinérance commencent par l'écoute.

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* vient ainsi réaffirmer que pour le gouvernement, il faut s'unir pour lutter efficacement contre l'itinérance.

**Christian Dubé**

Ministre de la Santé et des Services sociaux





# MOT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX

L'itinérance n'est pas un phénomène récent. Cependant, ce qui est nouveau, c'est l'augmentation importante du nombre de personnes sans-abris, et ce, en raison d'une multitude de facteurs.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec travaille à trouver des solutions durables et à long terme pour aider les personnes itinérantes à se sortir de ce cycle et à avoir droit à une qualité de vie digne de ce nom.

Le plan d'action interministériel en itinérance – **S'allier devant l'itinérance** que nous déposons se veut porteur. Il est le fruit d'une collaboration étroite entre plusieurs ministères, experts et organismes communautaires, et je les en remercie.

Au gouvernement du Québec, nous croyons fermement qu'une approche de prévention et d'accompagnement vers du logement supervisé est la voie à privilégier.

En outre, ce plan d'action permettra aux différents partenaires impliqués de travailler de manière intersectorielle pour répondre à l'ensemble des besoins de la personne en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Que ce soit en matière de logement, de santé et de services sociaux, de revenus, mais aussi d'éducation, d'emploi et de vie citoyenne, les intervenants pourront accompagner la personne tout en respectant son rythme et ses aspirations.

Nous sommes dans la bonne direction. Ce plan d'action interministériel se veut un véritable souffle qui nous permettra d'agir collectivement pour combattre l'itinérance.

**Lionel Carmant**

Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux



# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	XI
TABLEAU SYNOPTIQUE	XIII
INTRODUCTION : HABITER	1
CHAPITRE 1 : ÉCOUTER	5
CHAPITRE 2 : APPRENDRE	11
CHAPITRE 3 : PRÉVENIR	17
CHAPITRE 4 : ACCOMPAGNER	25
CHAPITRE 5 : COLLABORER	37
CONCLUSION : INNOVER	45
BIBLIOGRAPHIE	49
ANNEXE A : CADRE FINANCIER	53
ANNEXE B : LISTE DES INDICATEURS	59
ANNEXE C : BILAN DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2015-2020	63
ANNEXE D : LISTE DES COLLABORATEURS	69



# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

---

<b>(RÉ)SO 16-35</b>	Programme de recherche en partenariat sur la (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans
<b>ADS+</b>	Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle
<b>AFDR</b>	Aide financière de dernier recours
<b>CHSLD</b>	Centre d'hébergement de soins de longue durée
<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux
<b>CIUSSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
<b>CRJDA</b>	Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
<b>CSSSPNQL</b>	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
<b>DPCP</b>	Directeur des poursuites criminelles et pénales
<b>ETC</b>	Équivalent temps complet
<b>IPS</b>	<i>Individual Placement and Support</i>
<b>IRIS</b>	Instrument de repérage et d'identification des situations résidentielles instables et à risque
<b>IUD</b>	Institut universitaire sur les dépendances
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
<b>MCC</b>	Ministère de la Culture et des Communications
<b>MEQ</b>	Ministère de l'Éducation
<b>MES</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur
<b>MFA</b>	Ministère de la Famille
<b>MIFI</b>	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
<b>MJQ</b>	Ministère de la Justice
<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux

<b>MFQ</b>	Ministère des Finances
<b>MTESS</b>	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports
<b>PACAM</b>	Processus simplifié et allégé d'obtention de la carte d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance
<b>PAGDSCPNI</b>	Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits
<b>PAII</b>	Plan d'action interministériel en itinérance
<b>PAISM</b>	Plan d'action interministériel en santé mentale
<b>PAJIC</b>	Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire
<b>PQJ</b>	Programme Qualification des jeunes
<b>PSL</b>	Programme de Supplément au loyer
<b>RAMQ</b>	Régie de l'assurance maladie du Québec
<b>RSSS</b>	Réseau de la santé et des services sociaux
<b>RPAM</b>	Régime public d'assurance médicaments
<b>SAA</b>	Secrétariat aux affaires autochtones
<b>SAJ</b>	Secrétariat à la jeunesse
<b>SCF</b>	Secrétariat à la condition féminine
<b>SCT</b>	Secrétariat du Conseil du trésor
<b>SHQ</b>	Société d'habitation du Québec
<b>SRA</b>	Stabilité résidentielle avec accompagnement

# TABLEAU SYNOPTIQUE

## S'ALLIER DEVANT L'ITINÉRANCE

PLAN D'ACTION

INTERMINISTÉRIEL

EN ITINÉRANCE

2021-2026

3 axes  
14 actions  
31 mesures

### VISION

Le gouvernement du Québec doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations.

### PRINCIPES DIRECTEURS

1. Lutter contre la stigmatisation
2. Se responsabiliser collectivement
3. Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses
4. Accompagner et soutenir
5. Renforcer la capacité d'agir

### INVESTISSEMENTS

Près de **280 M\$** en cinq ans

PRÉVENTION	ACCOMPAGNEMENT	INTERSECTORIALITÉ
<p><b>1. Jeunes vulnérables</b></p> <p>1.1 Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation</p> <p>1.2 Rejoindre plus de jeunes en rehaussant le Programme Qualification des jeunes</p> <p>1.3 Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs</p>	<p><b>5. Logements</b></p> <p>5.1 Ajuster les programmes pour les adapter</p> <p>5.2 Augmenter le nombre de logements</p> <p>5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement</p> <p><b>6. Soins et services sociaux</b></p> <p>6.1 Soutenir le continuum d'hébergement d'urgence et de transition</p> <p>6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes</p> <p>6.3 Consolider les services de proximité en itinérance</p> <p>6.4 Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments</p> <p><b>7. Revenu</b></p> <p>7.1 Développer des services de fiducie volontaire</p> <p>7.2 Documenter les freins à l'accès à l'aide financière de dernier recours, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales</p> <p><b>8. Éducation, (ré)intégration sociale et socioprofessionnelle</b></p> <p>8.1 Documenter les initiatives en vue de constituer un projet de démonstration</p> <p>8.2 Développer une offre de programmes adaptés</p> <p>8.3 Bonifier l'offre des écoles de la rue</p> <p><b>9. Interventions policières et judiciaires</b></p> <p>9.1 Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière</p> <p>9.2 Mettre en place le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire</p> <p>9.3 Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance</p>	<p><b>10. Premières Nations et Inuit</b></p> <p>10.1 Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance</p> <p><b>11. Coordination</b></p> <p>11.1 Améliorer l'accès au continuum de programmes et de services en logement</p> <p>11.2 Actualiser la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i></p> <p><b>12. Compétences</b></p> <p>12.1 Soutenir la mise en œuvre de bonnes pratiques</p> <p>12.2 Former et sensibiliser les travailleurs de divers milieux ciblés</p> <p><b>13. Connaissances</b></p> <p>13.1 Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance</p> <p>13.2 Développer des nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes</p> <p><b>14. Dialogue intersectoriel</b></p> <p>14.1 Préciser les rôles et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance</p>



# INTRODUCTION

# HABITER

Habiter, c'est occuper un lieu un certain temps au point d'en faire sa demeure. Plusieurs personnes croient à tort que cela ne nécessite aucun effort. Selon elles, il suffirait de rester quelque part, sans rien faire de particulier, sinon d'être là. En réalité, habiter est un verbe d'action. Et s'il existe une action complexe, c'est bien celle-là, celle d'habiter, et plus encore de se constituer un chez-soi. Habiter implique de trouver une certaine forme d'équilibre dans un monde pourtant marqué par de constants changements. Habiter, c'est s'adapter.

On habite habituellement un logement, c'est-à-dire un espace où une personne, un ménage ou un groupe établit son lieu de résidence. Pour se maintenir dans cet espace, les habitants doivent respecter un certain nombre de conditions pouvant parfois être difficiles à respecter, pour de multiples raisons. L'offre de logements peut aussi ne pas répondre entièrement aux besoins des résidents.

Toutefois, habiter ne se résume pas qu'à la question du logement ; étymologiquement, habiter signifie « vivre dans un lieu » (cf. ATILF, en ligne), sans spécifier si ce lieu est intérieur ou extérieur, défini ou indéfini, physique ou relationnel. Ainsi, on peut habiter un édifice, une rue, un quartier, une communauté. En dépit de la présence d'autrui, habiter peut être un moment de solitude. Pour des raisons parfois obscures, parfois édictées, certaines personnes se voient rejetées de leur entourage, et ce, malgré leur participation à la vie collective et/ou leur potentiel, alors que d'autres se replient sur elles-mêmes, par préférence ou par nécessité. Les personnes exclues risquent alors de rompre les liens qui les unissent à la communauté. Certaines iront jusqu'à franchir le pas et à déshabiter.

Au-delà de la communauté, on habite un État, c'est-à-dire une société organisée sur un territoire et structurée en fonction d'un ensemble de règles de nature politique, juridique, sociale et économique qui régissent la vie de ses habitants. Parmi ces règles, l'État garantit à toute personne ayant une place en son sein des « droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement » (Charte des droits et libertés de la personne, en ligne). L'État aide en outre les citoyennes et citoyens à développer leur capacité d'agir en leur offrant les outils pour y parvenir mais, pour certaines personnes, faire respecter leurs droits et leurs libertés demeure un enjeu du quotidien.

Habiter est une action complexe qui peut devenir problématique. L'itinérance le démontre bien. Les personnes dans cette situation vivent d'importantes difficultés dans différentes sphères de leur vie, pas seulement pour se loger. De fait, le gouvernement du Québec insiste dans la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* (MSSS, 2014a) sur le fait que l'itinérance demeure un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale. Ce processus et cette situation, non linéaires et multifactoriels, sont souvent influencés dans un parcours de vie par des facteurs tant individuels que structurels qui fragilisent la personne. Celle-ci perd alors en reconnaissance et en protection ; son filet social se désintègre graduellement jusqu'à ce qu'elle soit poussée à la marge. Le processus inverse est appelé la (ré)affiliation

sociale, soit une démarche qui permet de développer un pouvoir d'agir et un sentiment d'appartenance. Il s'agit d'un processus fragile, parsemé d'obstacles de tout ordre et, surtout, qui prend du temps et qui nécessite de l'accompagnement. L'itinérance peut être tant visible<sup>1</sup> que cachée<sup>2</sup>.

Dans sa *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, le gouvernement du Québec est venu établir clairement que l'inclusion des personnes les plus vulnérables est la responsabilité de l'ensemble de la société. Il faut qu'il y ait « une place pour chacun », ce qui nécessite de déployer une « stratégie globale, cohérente et durable » (MSSS, 2014a). Dans cette optique, il est important que la mobilisation des actrices et des acteurs impliqués dans la (ré)affiliation des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir se fasse de manière intersectorielle et vise tant la prévention que l'accompagnement. Chacun a un rôle à jouer au regard de cet objectif et a la responsabilité de faire en sorte que les personnes les plus désaffiliées aient accès aux services dont elles ont besoin. Au-delà des services, un ensemble de conditions doivent être réunies pour favoriser les trajectoires de (ré)affiliation sociale et lever les obstacles qui les empêchent d'avancer.

## Vision stratégique

Pour le gouvernement du Québec, les objectifs de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* doivent demeurer au cœur du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*. Pour ce faire, la vision stratégique du plan d'action s'en inspire :

**Le gouvernement du Québec doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations.**

Cette vision constitue en quelque sorte la finalité de la démarche entreprise dans le plan d'action. Sans cette vision, les réalisations seraient menées à l'aveugle, ce qui pourrait soulever, à long terme, d'importants enjeux de coordination et de cohérence. Cette vision est bien sûr fortement inspirée de celle de la politique ; un important exercice de réappropriation de la vision de la politique a toutefois été mené pour s'assurer qu'elle soit toujours d'actualité.

Pour préciser davantage la vision stratégique de son plan d'action, le gouvernement s'est doté de trois orientations. Les orientations, ou axes, agissent en qualité de points cardinaux dans la démarche de planification et servent à circonscrire le territoire à couvrir. La politique prévoyait cinq axes, soit 1) le logement, 2) les soins de santé et les services sociaux, 3) le revenu, 4) l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, 5) la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation, auxquels s'ajoutent les conditions de succès du plan d'action telles que la formation, la recherche et l'évaluation.

1. Situations où la personne n'a pas de domicile fixe permanent ou d'abri ou, si elle se trouve un lieu, il est non conçu pour l'habitation humaine (Latimer et Bordeleau, 2019). On observerait donc cette forme d'itinérance dans les rues, les rangs, les parcs, les édifices ou terrains abandonnés ou sans surveillance, dans les ressources d'hébergement d'urgence, dans les refuges pour femmes victimes de violence conjugale, dans les ressources de transition ou de façon temporaire dans des centres de thérapie, de réadaptation en dépendance et de crise, dans les établissements de détention et dans les hôpitaux.
2. Situations où la personne se retrouve hébergée de manière temporaire chez autrui (ex. : chez des parents, des amis, des proches ou des partenaires sexuels), dans un motel ou un hôtel, sans avoir de domicile fixe permanent ; ou si elle demeure dans une maison de chambres (Latimer et Bordeleau, 2019).

Ces axes sont toujours adaptés aux préoccupations actuelles. Or, comme la vision stratégique du plan d'action insiste particulièrement sur la nécessité d'intégrer les interventions auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, il est apparu pertinent de s'engager dans des orientations transversales qui faciliteront le dialogue entre les secteurs d'intervention. Ainsi, trois thèmes ont été retenus : 1) la prévention, 2) l'accompagnement et 3) l'intersectorialité. Ce choix présentait par ailleurs l'avantage de ne négliger aucune dimension des objectifs de la politique. De fait, sur cette base, le plan d'action prévoit la mise en œuvre de la politique grâce à 14 actions et 31 moyens qui seront déployés au cours des cinq prochaines années.

### Une vision intégrative des objectifs de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*

<b>Les axes de la <i>Politique nationale de lutte à l'itinérance</i> :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) le logement</li> <li>2) les soins de santé et les services sociaux</li> <li>3) le revenu</li> <li>4) l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle</li> <li>5) la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation</li> </ol> <p>Les conditions de succès (comme la recherche, la formation, la création d'espaces de coordination et l'évaluation).</p>
<b>Les orientations du <i>Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026</i> :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) la prévention</li> <li>2) l'accompagnement</li> <li>3) l'intersectorialité</li> </ol>

Pour réussir à stabiliser la situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, tout en respectant leurs besoins, leur rythme et leurs aspirations, il est essentiel de considérer la grande variabilité des expériences. La clé réside dans l'adaptabilité ; cette dernière demeure une force dans la prévention, dans l'accompagnement comme dans l'intersectorialité. Le plan d'action permettra à l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance de compter sur le développement de solutions concrètes et durables. Dans cette perspective, le plan d'action donnera à ces actrices et acteurs différents outils qu'ils pourront s'approprier et l'espace nécessaire pour en créer de nouveaux. Cela ne peut toutefois pas se réaliser sans moyens.

En ce sens, le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* est soutenu par un cadre financier qui s'élève à près de 280 M\$ sur cinq ans, soit des investissements sans précédent. Leur hauteur réitère l'engagement du gouvernement du Québec dans la lutte contre l'itinérance et sa volonté de développer une stratégie qui soit aussi concertée qu'ambitieuse et innovante.



# CHAPITRE 1

## ÉCOUTER

Écouter, c'est installer un lien de proximité avec l'autre pour l'accompagner dans son récit. C'est faire fi de ce que l'on voudrait entendre pour se concentrer sur ce que dit réellement son interlocuteur. Plus largement, écouter c'est aussi et surtout prendre connaissance des actions passées et des faits pour orienter les décisions futures. Pour le gouvernement du Québec, écouter, c'est fournir un effort de présence et de compréhension dans une posture d'accueil. Ainsi, cela vise, d'une part, à recueillir l'ensemble des éléments qui participeront à ladite compréhension et, d'autre part, à préciser le contour de ce qui a été entendu.

Dans l'élaboration du plan d'action, trois éléments en particulier ont participé à l'identification de solutions à l'itinérance : 1) le bilan du dernier plan d'action, 2) le Deuxième portrait de l'itinérance et 3) les consultations des différents actrices et acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance. En synthétisant les idées principales qui se dégagent de ces travaux, on viendra circonscrire les cinq principes qui dirigent les actions du gouvernement dans le plan d'action, en cohérence avec la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*.

### **Bilan du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020**

Il importe de souligner que ce plan d'action interministériel en itinérance est le troisième (cf. 2009 ; 2014b). En 2014, le gouvernement du Québec a lancé la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* et le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*. Ce plan d'action 2015-2020 contenait 111 mesures alignées sur les cinq axes de la politique. En ce sens, plusieurs solutions concrètes ont été mises de l'avant : le déploiement de l'approche de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), l'implantation de la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir* (la stratégie d'accès), la création d'un outil de repérage de l'instabilité résidentielle, la mise en place d'équipes de proximité intersectorielles, le lancement de campagnes de sensibilisation, etc.<sup>3</sup>

Même si le gouvernement du Québec dresse un bilan positif du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, il reconnaît qu'il ne peut pas simplement reconduire l'ensemble des actions ; de nouveaux pas doivent être faits. L'une des grandes innovations du plan d'action 2015-2020 a été l'arrimage des programmes en habitation de la SHQ à des ressources d'accompagnement provenant du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et des organismes communautaires. Le prochain plan devra en tirer des apprentissages afin d'améliorer et accroître l'efficacité des interventions entre les actrices et acteurs concernés. De son côté, la stratégie d'accès, qui a insisté sur le fait que chaque programme-service avait

---

3. Pour une présentation plus détaillée du bilan des réalisations, consultez l'annexe C.

des responsabilités au regard de l'itinérance, devra être actualisée pour continuer à assurer un virage vers l'approche « pas de mauvaises portes » (traduction libre de *No Wrong Door*) permettant à toutes les personnes en situation d'itinérance de recevoir les soins et les services dont ils ont besoin. De la même façon, il faut s'assurer que les pratiques policières et le système de justice se montrent plus sensibles aux droits fondamentaux et qu'ils se préoccupent de plus en plus d'offrir aux personnes en situation d'itinérance une réponse adaptée à leurs réalités et à leurs besoins réels, c'est-à-dire qu'ils ne les punissent pas pour s'être retrouvées dans cette condition sociale (cf. Pazarelli dir., 2021).

De manière plus générale, on peut avancer que le principal succès du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* réside dans le fait qu'il a contribué à informer, à mobiliser et à responsabiliser les différents partenaires quant au rôle qu'ils pouvaient individuellement et collectivement jouer à l'égard de l'itinérance. Le défi, cette fois, sera de faire ensemble ce pas dans la même direction. Cela permettra de démontrer que les partenaires peuvent consolider et accroître leur capacité de concertation dans l'atteinte d'un objectif commun : la stabilisation de la situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

## Deuxième portrait de l'itinérance

En 2017, le gouvernement du Québec a entamé la réalisation du Deuxième portrait de l'itinérance<sup>4</sup> afin de jeter les bases d'une meilleure compréhension de l'itinérance, telle qu'elle est définie dans la politique. Ainsi, il s'agira de mieux (re)connaître les personnes qui vivent l'itinérance et mieux comprendre la grande complexité des situations. Pour ce faire, le rapport final, en cours de rédaction, traitera de l'itinérance visible et cachée, documentera l'utilisation des services et approfondira les connaissances sur les trajectoires et les points de bascule. Il sera également question des spécificités autochtones. Cet imposant chantier permettra de prendre en considération les déterminants sociaux de l'itinérance, les visages, les besoins et les modes de survie des personnes dans cette situation et de jeter par conséquent des bases solides aux discussions sur les solutions. Entre autres, le deuxième portrait viendra insister sur l'ampleur des enjeux liés à la surjudiciarisation de l'itinérance ainsi que ceux liés au manque d'encadrement à la sortie des établissements de détention. Ces enjeux ont aussi été relevés par l'étude de la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2020). Ces points réitéreront l'importance, pour les actrices et acteurs en justice et en sécurité publique, de travailler en collaboration encore plus étroite avec les organismes du milieu autochtone.

En outre, les constats qui émaneront du deuxième portrait, notamment en ce qui a trait aux Autochtones (et en particulier les Inuit) et aux personnes LGBTQ+ (et en particulier les personnes trans et non binaires), permettront de relever l'importance de considérer les enjeux d'itinérance dans le cadre d'une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). En effet, il ne faut pas négliger l'ensemble des formes d'exclusion et de discrimination qui participent à accentuer les inégalités sociales, notamment l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, la situation de handicap et l'âge. Cela se traduira dans le plan d'action par une attention particulière aux besoins

---

4. Ce portrait a été porté par un comité de suivi composé d'une vingtaine de professionnels du gouvernement, du milieu scientifique, du réseau public de la santé et des services sociaux ainsi que des milieux communautaires et autochtones.

spécifiques de certaines réalités de l'itinérance et dans l'approfondissement des connaissances sur ceux-ci. Le plan d'action appliquera également l'ADS+ dans la mise en œuvre de certaines des mesures afin de s'assurer qu'elles prennent en compte les réalités diversifiées de l'itinérance.

## Démarches de consultation réalisées

Afin de bien écouter le point de vue des actrices et acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance (chercheurs, personnes ayant vécu l'itinérance, organismes communautaires et regroupements d'organismes, villes, groupes autochtones, établissements de santé et de services sociaux, etc.), un processus rigoureux de consultation a été mis en place dès le mois d'octobre 2019 par le MSSS. Les personnes consultées ont été invitées à communiquer au gouvernement les réalités de l'itinérance, à réfléchir aux différentes problématiques qui minent l'inclusion et le mieux-être des personnes en situation d'itinérance et à proposer des pistes de solution.

Ainsi, des consultations régionales, par l'entremise de l'ensemble des CISSS et CIUSSS, ont été réalisées dans toutes les régions du Québec ; une veille stratégique sur la situation liée à la COVID-19 a aussi été déployée sur une base hebdomadaire entre mars 2020 et janvier 2021. Au cours de l'automne 2020, une rencontre de la Table Québec-Municipalités a porté spécifiquement sur les enjeux liés à la santé mentale et l'itinérance. De plus, l'équipe ministérielle chargée de coordonner les travaux d'élaboration du plan d'action était présente aux consultations transpartisanes des regroupements nationaux communautaires, ainsi qu'à celles entourant la situation de la santé mentale en contexte de COVID-19 durant l'hiver 2020-2021. Au cours de cette même période, des consultations particulières se sont tenues auprès des Premières nations et Inuit<sup>5</sup>, ainsi qu'auprès des villes de Montréal et de Québec.

Pour analyser les constats qui se sont dégagés des consultations et pour ressortir leurs différents angles morts, un comité consultatif composé de 15 experts<sup>6</sup> ayant des connaissances scientifiques, cliniques, organisationnelles ou expérientielles a été mis sur pied par le MSSS. Ce comité avait le mandat de guider les travaux de la Table interministérielle en itinérance, laquelle doit assurer la mise en œuvre des actions du plan d'action. Cette Table est composée de tous les ministères et organismes gouvernementaux reconnus comme ayant des responsabilités en matière d'itinérance<sup>7</sup>. Fait à noter, la Table interministérielle en itinérance a été élargie en mars 2021 pour inclure une préoccupation pour la santé mentale ; cela a permis d'introduire de nouveaux ministères et organismes gouvernementaux à la question de l'itinérance et de créer une instance stratégique composée des sous-ministres adjoints des ministères et organismes concernés.

---

5. Le Cercle aviseur sur la santé des Autochtones à Montréal a quant à lui été rencontré au printemps 2021.

6. Pour la liste des experts, consultez l'annexe D.

7. Pour la liste complète des ministères de la Table, consultez l'annexe D.

## Principes directeurs

Éclairé par l'ensemble de ses travaux et par les conseils du comité consultatif, le gouvernement du Québec a déterminé cinq principes directeurs sur lesquels reposeront les valeurs du plan d'action. En effet, comme il y a plusieurs manières de concevoir les orientations énoncées en introduction, il importe de formuler dans quel esprit les différentes actions ont été ciblées pour s'assurer que toutes les actrices et tous les acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance s'engagent dans la même voie.

### 1 Lutter contre la stigmatisation

Puisque les personnes en situation d'itinérance sont des citoyennes et des citoyens à part entière, le respect de leurs droits est essentiel et concerne toute la société. La Charte des droits et libertés a d'ailleurs inclus la condition sociale dans la liste des motifs de discrimination qui compromettent l'exercice plein et entier des droits fondamentaux. Pourtant, les stigmates qui sont attachés à un épisode d'itinérance, auxquels peuvent s'ajouter d'autres formes de discrimination, constituent une réalité dont il faut se préoccuper. Derrière chacune des actions de ce plan se trouve l'idée de développer une société plus inclusive.

### 2 Se responsabiliser collectivement

En partant du principe que personne ne devrait vivre en situation d'itinérance, chaque actrice et acteur qui a un rôle à jouer dans la lutte à l'itinérance a le devoir de favoriser les trajectoires de (ré)affiliation des personnes en situation d'itinérance et de lever les obstacles qui les empêchent d'avancer. Les inégalités économiques et sociales, ainsi que les barrières d'accès aux services publics et aux logements constituent à ce chapitre des obstacles majeurs. Pour y parvenir, une mobilisation de tous les milieux est nécessaire. Cela se traduit par une plus grande collaboration intersectorielle, et ce, tant sur les plans local et régional que sur le plan national.

### 3 Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses

Les parcours des personnes en situation d'itinérance sont multiples et leurs visages témoignent d'une très grande diversité de situations. Cette diversité commande des interventions proactives, adaptées aux besoins de la personne et livrées en temps opportun le plus près possible de son milieu de vie. Surtout, la reconnaissance de la diversité appelle à une réflexion de fond sur les modalités organisationnelles et les obstacles à l'accessibilité, à la qualité et à la continuité des services qui empêchent certaines personnes en situation d'itinérance d'améliorer leur situation. À cet égard, le plan d'action appliquera l'ADS+ dans la mise en œuvre de certaines des mesures afin de s'assurer qu'elles prennent en compte les réalités diversifiées de l'itinérance.

## 4 Accompagner et soutenir

L'accompagnement des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir vise la (ré)affiliation sociale dans une perspective de mieux-être. Parfois, l'accompagnement se résume simplement par l'action d'écouter. D'autres fois, il nécessite une intervention plus intense, imposée par la situation. Au cœur de la démarche se trouve le respect des droits, des choix, de la réalité et du rythme des personnes accompagnées. Car avant d'être une approche, l'accompagnement est une posture. Le lien qui est créé avec les personnes peut également concerner leur entourage. La qualité du lien facilitera l'intervention, ce qui permettra de répondre tant à l'urgence qu'à la nécessité d'accroître les capacités d'adaptation et de résilience des personnes. Par extension, les organisations doivent elles-mêmes s'adapter pour rendre possible une telle posture.

## 5 Renforcer le pouvoir d'agir

Les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ont des forces, et ce, malgré les difficultés qu'elles peuvent éprouver. Ainsi, il faut renforcer plusieurs dimensions entourant leurs capacités, ce qui les aidera à réaliser leurs objectifs. Surtout, il faut que ce renforcement se fasse dans le respect. Pour ce faire, il importe que la personne soit considérée comme le principal partenaire lors des interventions qui la concernent, ce qui passe par son engagement et sa participation (et celle des membres de son entourage) dans l'organisation, la planification et la prestation des soins et des services et dans la vie citoyenne.



## CHAPITRE 2

# APPRENDRE

Apprendre, c'est graver en soi des leçons, des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire que l'on a pu tirer de paroles, d'écrits, de gestes, d'images et d'expériences. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre le temps d'écouter et de se mettre en posture d'apprenti. En ce sens, le gouvernement travaille à demeurer ouvert, disponible et réceptif à plusieurs formes d'apprentissage. Pour ce faire, il fait en continu un examen consciencieux de ses connaissances et accepte de réviser ses certitudes. Cela lui permet de faire preuve d'adaptabilité.

Dans le cadre de ce chapitre, il est apparu nécessaire de réfléchir aux grandes leçons que le gouvernement du Québec a pu tirer de la lutte menée ces dernières années contre l'itinérance. Ce bilan des apprentissages ne se veut pas exhaustif ; il cherche plutôt à compléter l'exercice d'identification des principes directeurs en marquant les jalons autour desquels se construiront les actions du plan d'action. Cinq thèmes ont été retenus.

## COVID-19

### Constats :

La pandémie de COVID-19 a eu d'importants impacts sur le phénomène de l'itinérance. En plus d'observer une augmentation de l'instabilité résidentielle et de sa visibilité dans l'espace public, on a noté chez les personnes vulnérables une plus grande précarité, plus de détresse psychologique, des besoins alimentaires accrus, une augmentation de la consommation de substances psychoactives, et plus encore. Parallèlement, le nombre de places disponibles dans les ressources d'hébergement d'urgence a diminué en raison des mesures de distanciation physique. De nombreux défis se sont imposés aux personnes en situation d'itinérance pour combler leurs besoins de base.

### Apprentissages :

- L'ouverture des différents sites pour accueillir les personnes en situation d'itinérance, et en particulier des ressources à haut seuil d'acceptabilité, n'aurait pas pu être possible sans une bonne concertation entre le gouvernement, les municipalités et les organismes communautaires.
- Dans cette pandémie, les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ont joué un rôle de leader. Le gouvernement a beaucoup à apprendre de leur capacité à s'adapter.

- La fermeture de services de proximité communautaires, de commerces (ex. : cafés, restaurants, dépanneurs) et d'autres lieux publics (ex. : bibliothèques) qui accueillent les personnes en situation d'itinérance a permis de jeter la lumière sur leur fonction de points d'ancrage. Ces lieux n'offrent pas qu'un peu de chaleur, un peu de nourriture ou un peu de confort ; ils sont aussi et surtout des espaces de reconnaissance qui permettent le développement de liens sociaux.

## Logements adaptés

### Constats :

Les personnes les plus vulnérables vivent plusieurs difficultés lorsque vient le temps de rechercher et de trouver un logement, notamment en raison des inégalités sociales et économiques, ainsi que des discriminations. Lorsqu'elles perdent leur logement, leurs chances de se maintenir en situation de stabilité résidentielle s'amenuisent. Pour la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, l'accès à un logement adapté aux besoins des personnes les plus vulnérables revêt une importance indéniable (2014a). Parmi ces besoins, il y a notamment celui lié au prix du loyer. L'enquête canadienne sur le logement qualifie d'abordable tout type de logement dont les coûts pour y habiter n'excèdent pas 30 % du revenu total du ménage avant impôt (Claveau, 2020).

Au Québec, plusieurs programmes ont été mis en place pour soutenir les personnes plus vulnérables, que ce soit par un supplément au loyer ou par la construction de nouveaux logements abordables. Au 31 juillet 2021, 7 117 logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ont été livrés ou sont en voie de réalisation depuis le début des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.

### Apprentissages :

- La connaissance et le respect des droits, obligations et responsabilités de chacun en matière de logement s'avèrent des enjeux qui jettent les bases d'une société plus inclusive.
- La lutte à l'itinérance interpelle l'ensemble des actrices et acteurs du milieu et exige un ensemble de moyens dont le logement joue un rôle d'importance. La prévention de l'instabilité résidentielle ne peut toutefois pas reposer uniquement sur ce plan, elle doit également être jumelée à une stratégie d'intervention concertée en matière d'habitation qui rallie l'ensemble des actrices et acteurs concernés.
- La participation et l'engagement des municipalités sont essentiels pour trouver des solutions aux questions qui touchent au logement et plus largement à la cohabitation sociale. Pour ce faire, il importe de bien définir les rôles et les responsabilités de l'ensemble des actrices et acteurs impliqués pour s'assurer de leur respect.

# Itinérance jeunesse

## Constats :

Bien que le bris de services après l'hébergement en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) ait clairement été identifié comme l'un des points de bascule les plus importants chez les jeunes vulnérables dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, des données récentes viennent rappeler que les enjeux demeurent bien présents. En effet, c'est plus de la moitié des jeunes de moins de 30 ans en situation d'itinérance dans les rues de Montréal qui proviendrait de ces centres (Latimer, Méthot et Cao, 2016). L'étude du CREVAJ (Goyette et al., 2019) démontre que près du tiers des jeunes qui sortent des CRJDA serait en situation d'instabilité résidentielle ; 45 % des jeunes qui sont stables considèreraient leur situation précaire. De deux à trois ans après leur sortie de placement, près d'un jeune sur cinq aurait vécu un épisode d'itinérance visible. Des avancées additionnelles s'imposent. La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) a elle aussi identifié cette relation entre la sortie de placement des CRJDA et l'instabilité résidentielle.

## Apprentissages :

- Il est attendu que le gouvernement du Québec place dans ses priorités la mise en œuvre d'une action structurante pour soutenir les jeunes qui bénéficient des services de protection de la jeunesse dans leur passage à vie autonome. En ce sens, les groupes consultés ont invité le réseau public à écouter davantage les besoins des jeunes hébergés en CRJDA, à croire en leur potentiel et à avoir de l'ambition pour eux. Il importe de leur offrir un panier de services intégrés qui sera maillé avec la communauté.
- La prévention de l'itinérance devrait concerner plus largement l'ensemble des jeunes en difficulté et en situation de vulnérabilité.

# Complexité des problématiques

## Constats :

Les conditions de santé et de bien-être (ex. : dépendances, troubles mentaux, maladie, accident, hospitalisation) constituent, dans les réponses aux questionnaires distribués durant l'exercice de dénombrement, les raisons les plus fréquemment évoquées par les personnes en situation d'itinérance pour expliquer la perte de leur dernier logement (Latimer et Bordeleau, 2019). Chez les personnes en situation d'itinérance, les problèmes de santé ne sont souvent pas pris en charge ou dépistés suffisamment tôt, ce qui contribue à une détérioration rapide de leur état. Les difficultés liées au dépistage, au traitement, à la convalescence et au suivi médical sont lourdes (cf. Fleury et al., 2020), notamment lorsqu'il s'agit de maladies chroniques et/ou de conditions particulières, telles que la déficience intellectuelle, les troubles du spectre de l'autisme, les handicaps, les traumatismes crâniens et autres lésions cérébrales acquises et les troubles neurologiques. En outre, à l'instar de la population générale (ISQ, 2018), on observe un vieillissement des utilisateurs de ressources d'hébergement d'urgence (Grenier et al., 2016). Cela pose un certain nombre de défis,

en particulier celui de majorer l'adaptabilité des services mis en place dans les CHSLD et dans les ressources d'hébergement pour les aînés en situation d'itinérance qui ont des symptômes liés à des traumatismes complexes, avec des difficultés associées majeures, ainsi que ceux en perte d'autonomie.

Enfin, les problèmes que vivent les personnes en situation d'itinérance ne touchent pas qu'aux conditions de santé et de bien-être. Les enjeux peuvent être associés aux relations familiales, conjugales ou sociales, au milieu de l'emploi, au système de justice criminelle et pénale, etc. En plus de devoir gérer ces problèmes, la condition sociale constitue un motif à discrimination.

## Apprentissages :

- Pour le réseau de la santé et des services sociaux, la réponse au défi lié à la complexité des problématiques passe par le développement de ressources qui sont adaptées aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Pour ce faire, l'analyse du continuum de soins de santé et des services sociaux est nécessaire. Il faut en ce sens poursuivre l'exercice de dégager l'ensemble des angles morts de ce dernier, notamment en ce qui a trait à l'offre de services d'hébergement.
- Il faut décloisonner l'ensemble des problématiques vécues par les personnes en situation d'itinérance pour en saisir toute leur complexité. Il s'avère nécessaire d'apprendre à collaborer pour sortir des silos, et ce, dans tous les secteurs d'intervention. En opérant en silo, le système ajoute une couche de complexité aux problèmes vécus, ce qui est non seulement contre-productif, mais contraire aux principes de la primauté de la personne et d'adaptabilité des soins et services.
- Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* est résolument intersectoriel et vise « l'alignement d'une stratégie d'intervention et des ressources entre les acteurs de deux secteurs publics ou plus afin d'atteindre des objectifs communs qui sont pertinents et valorisés par toutes les parties prenantes » (traduction libre de Potvin, 2012 : 5). Dans cette optique, « les partis doivent s'engager dans un processus d'ajustement mutuel s'appuyant sur la négociation, l'échange et le partage d'une vision commune » (Quirion et al., 2021 : 18). Du point de vue gouvernemental, cette vision se traduit par une offre de services cohérente axée sur les besoins des personnes en situation d'itinérance et fondée sur la connaissance.

## Le développement des connaissances

### Constats :

L'exercice du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible dans onze régions du Québec (Latimer et Bordeleau, 2019), l'approfondissement des connaissances, d'un point de vue qualitatif, sur la diversité des réalités et les perceptions de l'itinérance dans toutes les régions du Québec (MacDonald et al., à paraître) ainsi que la synthèse de la CSSSPNQL sur les solutions à l'itinérance (2020) sont devenus, pour le gouvernement du Québec, de véritables outils d'aide à la décision et de sensibilisation à la lutte à l'itinérance. Par ailleurs, la santé publique est en train de développer un plan pour bien surveiller le phénomène, à l'aide d'indicateurs statistiques, en s'intéressant notamment aux facteurs qui participent à le générer et à l'exacerber et aux méfaits qui y sont liés.

Outre les fondements théoriques du phénomène, de ses diverses formes et de ses particularités, les personnes qui interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance ont besoin de soutien clinique au niveau de l'organisation des services. Enfin, la lutte à l'itinérance ne concerne pas une poignée d'individus, mais l'ensemble de la population. En ce sens, la connaissance demeure un excellent outil de déstigmatisation. Cela implique de fournir un important effort de traduction des savoirs et de multiplier les formes d'expression pour bien les véhiculer.

### Apprentissages :

- Pour faire avancer la bonne compréhension des enjeux, nul ne peut faire l'économie des connaissances. Les décisions en matière d'organisation des services doivent reposer sur des données objectives, récentes et de qualité. De fait, il importe de continuer à fournir aux décideurs et aux intervenantes et intervenants des outils fiables, constants et précis qui sont construits avec la plus grande rigueur intellectuelle et le plus grand sens de l'éthique qui soit.
- Parmi les joueurs à ne pas négliger dans la lutte à l'itinérance, on compte la santé publique. Si l'on souhaite identifier ce qui contribuera à réduire les méfaits liés à l'itinérance, il faut prendre conscience des facteurs de vulnérabilisation et de leur ampleur.
- Il faut oser investir dans le développement de nouvelles approches et perspectives. Cela implique de miser sur la relève et d'attirer l'attention d'experts d'autres phénomènes sur la question de l'itinérance.
- Pour partager les connaissances, il est important de multiplier les espaces de concertation et d'échange entre les intervenantes et intervenants. Il faut aussi développer des stratégies de communication entourant les résultats de la recherche. Pour ce faire, le partage des savoirs et savoir-faire doit réussir à s'exporter à l'extérieur des milieux universitaires et rejoindre des publics diversifiés.



## CHAPITRE 3

# PRÉVENIR

Prévenir, c'est agir avant que les problèmes ne se produisent ou avant qu'une situation ne se détériore. Prévenir, c'est aussi enlever des obstacles, sinon en réduire leur quantité ou leur hauteur. Cela évite ainsi à une personne de trébucher, de dévier de sa trajectoire de mieux-être, voire de rebrousser son chemin en croyant qu'elle a échoué et qu'elle a peut-être eu tort d'avoir essayé d'avancer. La prévention peut également être de donner à la personne les outils pour qu'elle développe sa capacité d'agir et de surmonter les obstacles futurs ; elle aura ainsi la force de se reconstruire, sinon la force d'appeler à l'aide, car elle aura reconnu sa fragilité et aura appris qu'elle a le droit d'espérer aller mieux. Prévenir signifie aussi s'annoncer, mettre au courant, avertir et informer. Cela permet à tout un chacun de majorer sa sensibilité pour reconnaître tant les obstacles (et les manières de les lever) que les personnes qui trébuchent et les manières de les aider à se relever. Être prévenu, c'est s'assurer de ne poser aucun obstacle à autrui, sinon d'en être un soi-même. Enfin, prévenir c'est aussi et surtout s'allier avec toutes les personnes sensibilisées pour prendre les devants.

L'itinérance est au carrefour de plusieurs enjeux de société : protection de la jeunesse, problèmes de santé mentale, dépendances, déficiences intellectuelle et physique, troubles du spectre de l'autisme, pauvreté, exclusion, violence conjugale et violences sexuelles, travail du sexe, discrimination, racisme, homophobie, transphobie, etc. Le gouvernement du Québec est en action pour trouver des solutions durables à l'ensemble de ces problématiques grâce à ses politiques économiques et sociales. Plusieurs plans s'appliquent à les mettre en œuvre. Le défi, pour le déploiement de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, consiste à circonscrire pour chacun de ces plans les actions préventives qui toucheront précisément l'instabilité résidentielle et le processus de désaffiliation. Le risque demeure de faire porter à cette lutte le poids de toutes les autres et de perdre dans ces luttes l'objectif premier.

« J'ai été en centre jeunesse jusqu'à l'âge de 18 ans. [...] La plupart des gens, quand tu es chez vous, tu collabores aux tâches familiales, tu apprends un paquet d'affaires par imitation, [alors] que moi, je veux dire, je mangeais dans une cafétéria sept jours par semaine. Il y a plein d'affaires que je ne savais pas... »

– Extrait d'une entrevue réalisée avec une personne qui a vécu un épisode d'itinérance qui paraîtra dans le Deuxième portrait de l'itinérance

# Action 1 : Soutenir les jeunes vulnérables dans leur passage à la vie autonome

## 1.1 Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation

Les constats de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021), communément appelée la Commission Laurent, sont clairs et les données des études de Latimer, Méthot et Cao (2016) et du CREVAJ (Goyette et al., 2019) le confirment : la rupture de services de protection de la jeunesse à l'atteinte de la majorité se traduit, entre autres, par de l'itinérance. Dans une perspective de prévention, il devient capital de soutenir les jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA), particulièrement ceux l'étant jusqu'à leurs 18 ans, pour assurer leur transition à la vie autonome. En ce sens le plan d'action a retenu une solution structurante : le programme de supplément au loyer (PSL).

Dès 2021-2022, la SHQ réservera aux jeunes les plus vulnérables au moins 100 unités de supplément au loyer pour une période de cinq ans. Le MSSS ajoutera les services d'accompagnement et de soutien social qui favoriseront la stabilité des jeunes. Un travail sera fait pour s'assurer que les critères sont suffisamment souples et permettent le développement d'initiatives innovantes adaptées aux réalités des jeunes. Il est souhaité par ailleurs que l'accompagnement offert dans le cadre de la présente action soit bien maillé aux services déjà existants au sein de la communauté, dont les ressources communautaires jeunesse, les équipes de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), le suivi intensif dans le milieu (SIM), le soutien d'intensité variable (SIV), le Programme Qualification des jeunes (PQJ) et les points de service Aire ouverte destinés aux 12-25 ans implantés dans certains milieux et actuellement en déploiement national.

### Leviers additionnels

Porteurs : SHQ et MSSS  
Investissements annuels : de 1,27 M\$ à 1,545 M\$<sup>8</sup>  
Total sur cinq ans : 7,4 M\$

## 1.2 Rejoindre plus de jeunes vulnérables en rehaussant le Programme Qualification des jeunes

Pour accompagner les jeunes bénéficiant de services de protection de la jeunesse vers la vie autonome, plusieurs actions sont menées, notamment dans les CRJDA. Il importe de les aider à apprendre à réaliser différentes activités de la vie quotidienne et domestique, de les soutenir pour poursuivre leurs études ou tout autre programme d'intégration socioprofessionnelle, de leur permettre de développer des habiletés sociales, de les accompagner afin qu'ils se réseautent avec des personnes significatives et avec les services

8. Ces montants sont liés aux 100 suppléments au loyer octroyés dans le Budget 2021-2022 et à l'accompagnement y étant associé. S'ajouteront des sommes pour la mesure 5.2.

de leur milieu, de s'assurer qu'ils auront un lieu de résidence stable, sécuritaire et répondant à leurs besoins, etc. Le PQJ soutient les jeunes les plus vulnérables et à risque d'être marginalisés, de 16 à 19 ans, en les accompagnant de façon structurante lors de la transition à la vie adulte. L'objectif général du programme est d'accompagner ces jeunes, en amont, dans la réalisation d'un projet de vie épanouissant au-delà de la frontière des 18 ans. Pour ouvrir 650 places de plus et répondre aux besoins spécifiques des jeunes vulnérables en temps opportun, le MSSS a annoncé en juillet 2020 un investissement récurrent de 6,8 M\$ par année pour financer l'embauche de nouveaux éducateurs ainsi que la révision des critères de participation. Cette bonification était aussi recommandée par la Commission Laurent.

### **Bonification**

---

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 6,8 M\$  
Total sur cinq ans : 34 M\$

## **1.3 Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs**

La réforme de la mission du Curateur public, qui entrera en vigueur en 2022, apportera d'importants changements au dispositif de protection des majeurs, ce qui améliorera substantiellement la protection offerte aux jeunes adultes en difficulté en leur permettant d'abord de se faire reconnaître un « assistant » qui pourra les conseiller et les soutenir dans le passage à la vie autonome. Cette réforme simplifiera également les régimes de protection qui seront dès lors mieux adaptés à leur situation. Une attention particulière sera portée aux jeunes en difficulté d'adaptation hébergés dans les centres, encore plus à ceux qui bénéficieront d'un supplément au loyer (action 1.1). Cette mesure leur assurera un soutien postplacement. Il n'empêche que les services du Curateur public demeurent accessibles à l'ensemble des jeunes en difficulté, qu'ils soient sous la protection de la jeunesse ou non.

### **Engagement**

---

Porteur : Curateur public du Québec  
Investissements annuels : Autofinancée<sup>9</sup>  
Total sur cinq ans : Autofinancée

---

9. Les mesures autofinancées, dont le financement est indiqué comme nul, ne requièrent pas de nouvelles ressources et pourront être mises en œuvre par les ministères dans le cadre de fonctions ou de programmes déjà existants.

## Action 2 : Améliorer la planification des sorties d'établissement

### 2.1 Accompagner les personnes vulnérables dans leurs sorties d'établissement

Les sorties institutionnelles, en particulier les sorties des CRJDA, des centres hospitaliers et de réadaptation en dépendance ainsi que des établissements de détention, constituent un moment critique dans le parcours de vie des personnes. Il s'agit pour les personnes en situation de vulnérabilité d'un moment de transition qui les fragilise. Si elles ne sont pas accompagnées adéquatement, la transition peut se traduire en point de bascule vers l'itinérance. Le gouvernement du Québec prend conscience que de tels points de bascule pourraient être évités, sinon réduits, si les risques étaient connus dès l'arrivée des personnes dans les établissements et que les sorties étaient mieux planifiées.

En ce sens, le gouvernement du Québec s'engage à travailler sur diverses solutions pour améliorer ses pratiques. Par exemple, il est essentiel que toutes les personnes qui quittent un CRJDA ou un établissement de détention après un long séjour et qui n'ont aucun revenu aient accès à l'aide financière des programmes d'assistance sociale à laquelle elles ont droit. De fait, le MTESS s'engage, dans le cadre de la révision de l'entente qu'il a conclue avec le MSP, à ajouter des modalités de soutien et d'accompagnement à l'intention des personnes incarcérées qui souhaitent préparer, avant leur libération, les documents requis pour formuler une demande d'assistance sociale à leur sortie de l'établissement de détention. Dans le même esprit, le MTESS actualisera le modèle d'entente sur lequel s'appuient les directions régionales pour conclure, avec les CRJDA, des ententes visant, notamment, à donner aux jeunes dont le placement arrive à terme un accompagnement et l'information nécessaires pour simplifier leur accès, le cas échéant, à une aide financière, dans le cadre des programmes d'assistance sociale. Outre l'idée d'assurer un revenu stable aux personnes qui quittent une prise en charge institutionnelle, les intervenantes et intervenants qui gravitent autour des personnes vulnérables seront invités à prévoir un plan de sortie plus global incluant notamment les aspects relatifs à l'accès au logement, à la carte d'assurance maladie et à la médication.

#### Engagement

Porteurs : MTESS, MSP, MSSS  
Investissements annuels : Autofinancée  
Total sur cinq ans : Autofinancée

### 2.2 Explorer de nouvelles avenues pour améliorer les sorties d'établissement carcéral

Dans l'optique de prévenir les points de bascule vers l'itinérance après une prise en charge institutionnelle, il y a, dans la sortie des établissements de détention, un niveau de complexité supplémentaire. En effet, avoir un dossier criminel complique la recherche d'un logement, d'un emploi, de liens sociaux, etc. Cela participe au fait que l'on observe une surreprésentation des personnes en situation d'itinérance dans les établissements de détention (Reingle Gonzalez et al., 2017 ; Roy et al., 2016 ; Saddichha et al., 2014). Par ailleurs, l'équipe de To (2016) a révélé que près d'un Canadien incarcéré sur trois quittait l'établissement de détention sans avoir de plan pour habiter un logement permanent. Le gouvernement du Québec s'engage ainsi à explorer de nouvelles avenues en vue d'améliorer les sorties d'établissement carcéral. Les bonnes pratiques en matière de suivi des dossiers pendant l'incarcération seront aussi promues. Enfin, dans le cadre du programme de recherche (RÉ)SO 16-35, le MSP, le MJQ et le MSSS seront tous les

trois partenaires pour développer, dès 2022, avec 23 autres organisations des milieux communautaires et institutionnels, un projet visant à favoriser les trajectoires de désistement de la délinquance et de (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés (de 16 à 35 ans) qui permettra, entre autres, de prévenir un basculement vers l'itinérance.

## Engagement

Porteurs : MSSS, MSP, MJQ

Collaborateur : MTESS

Investissements annuels : Autofinancée

Total sur cinq ans : Autofinancée

## Action 3 : Prévenir la complexification des problématiques

### 3.1 Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance

Dans une optique de réduction des méfaits liés à la consommation de substances psychoactives et à la pratique des jeux de hasard, il est important de repérer, traiter et évaluer les problèmes qui y sont associés. Pour ce faire, il faut consolider et soutenir le corridor de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance. Actuellement, les policiers qui appréhendent des personnes intoxiquées peuvent les conduire aux urgences hospitalières, aux établissements de détention ou encore dans un service d'hébergement d'urgence qui n'est pas nécessairement outillé pour composer avec une telle situation. Il semble manquer une alternative ; ce trou de service constitue un épineux problème qui se complexifie tant chez les personnes en situation d'itinérance et/ou ayant des troubles liés à l'usage de substances que chez les prestataires de services.

De fait, il devient nécessaire de mettre en place des services d'hébergement d'urgence en itinérance destinés aux personnes qui ont des comportements à risque au regard de leur consommation et de consolider les ressources existantes. Cette mesure vise notamment à permettre un hébergement sécuritaire à ces personnes, avec le soutien d'intervenantes et d'intervenants spécialisés en dépendance. L'objectif est de développer ou consolider, dans un lieu fréquenté par ces personnes, les activités de démarchage, de détection, d'évaluation spécialisée en dépendance et d'accompagnement. Plus largement, l'action vise à promouvoir la réduction des méfaits liés à la consommation de substances psychoactives et à la pratique des jeux de hasard en développant des services qui s'inscrivent dans cette approche, notamment les services de consommation d'alcool supervisée.

Par ailleurs, pour améliorer le continuum de services, les équipes de liaison en dépendance seront rehaussées dans les urgences hospitalières. Ce moyen permettra d'évaluer formellement les personnes aux prises avec une problématique de dépendance et de répondre plus adéquatement aux crises au moment

où elles surviennent. Cela maximisera les chances de succès des interventions, mais donnera aussi aux urgences hospitalières du renfort pour gérer les situations d'intoxication de plus en plus fréquentes, ce qui inclut les surdoses d'opioïde.

### Leviers additionnels

---

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 8 M\$\*<sup>10</sup>  
Total sur cinq ans : 40 M\$\*

## 3.2 Développer une approche de soins et services de longue durée adaptée aux personnes hébergées qui tient compte de la réalité de l'itinérance

La *Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – Des milieux de vie qui nous ressemblent* (2021) énonce des principes directeurs et des orientations afin d'offrir aux personnes hébergées des services réellement inclusifs et évolutifs, c'est-à-dire adaptés aux besoins et sensibles au parcours de vie de la personne et, plus largement, à sa grande complexité. En ce sens, les approches liées à l'hébergement chercheront à adapter les milieux de vie aux personnes en perte d'autonomie et/ou qui ont des maladies chroniques et/ou des conditions particulières (déficience intellectuelle, déficience physique, trouble du spectre de l'autisme, santé mentale), en tenant compte notamment de la réalité des personnes en situation d'itinérance. Le plan d'action découlant de la *Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée* tiendra compte de cette préoccupation en soutenant les prestataires de services dans le développement de leurs compétences, particulièrement les personnes qui ont vécu en situation d'itinérance avant d'être hébergées. Les organisations seront invitées à faire preuve d'audace, de créativité et de flexibilité afin de donner accès à un continuum d'hébergement adapté aux divers besoins des personnes concernées.

### Engagement

---

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : Autofinancée  
Total sur cinq ans : Autofinancée

---

10. Un astérisque a été ajouté lorsque le montant est sous réserve de l'acceptation de la norme de programme annuelle relative au Fonds de lutttes aux dépendances. Dans le cas présent, la proportion du financement provenant du Fonds de lutttes aux dépendances est de 7 M\$ sur 8 M\$ par année. L'autre million est autofinancé par le biais du Programme d'aide aux joueurs pathologiques et est également inscrit au cadre financier du *Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028*. Ce financement est conditionnel à l'acceptation de la norme annuelle du Programme d'aide aux joueurs pathologiques.

## Action 4 : Sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance

### 4.1 Réaliser des activités d'éducation populaire et de conscientisation

Les impacts de la marginalisation, de la stigmatisation et des discriminations fondées entre autres sur la condition sociale sont ravageurs. D'ailleurs, la lutte à ces préjugés est l'un des éléments constitutifs du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (2017-2023)*. Pour les personnes en situation d'itinérance, ces impacts peuvent contribuer à leur fragilisation, à leur disqualification et à leur différenciation. Pour contrer ce phénomène, un financement sera accordé à la réalisation de campagnes de sensibilisation qui démystifieront l'itinérance et qui conscientiseront les publics ciblés sur leurs rôles et leurs responsabilités au regard de ce phénomène et sur l'importance de construire une société plus juste et inclusive. Ces activités, qui prendront diverses formes, seront lancées aux deux ans et permettront par la même occasion de valoriser les différentes activités entourant les Nuits des sans-abri à travers le Québec, qui se tiennent chaque année au troisième vendredi du mois d'octobre.

#### Leviers additionnels

Porteur : MSSS

Collaborateur : MCC

Investissements annuels : 0,3 M\$ aux deux ans\*\*<sup>11</sup>

Total sur cinq ans : 0,9 M\$\*\*

11. Deux astérisques ont été ajoutés lorsque le montant est sous réserve de l'acceptation de la norme de programme annuelle relative au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis.



# CHAPITRE 4

## ACCOMPAGNER

« Il faut être capable de ressortir le meilleur des gens qui sont devant nous. » »

– Une spécialiste en activités cliniques en dépendance

Accompagner, c'est s'allier à une personne et faire un bout de chemin avec elle. L'action se décompose donc en deux mouvements. Durant le premier, il est question d'aller vers la personne, d'aller à sa rencontre. Pour ce faire, il importe de se rapprocher d'elle et de s'appliquer à construire avec elle un dialogue sans envahir son espace, compromettre son autonomie ou altérer son individualité. L'objectif est de bâtir une relation fondée sur le respect, l'échange et la collaboration. D'ailleurs, étymologiquement, le verbe accompagner dérive de la locution latine *companio*, qui signifie « partager son pain ». Durant le second mouvement, il est question d'aller, ensemble, vers une destination commune. Pour le gouvernement du Québec, il demeure important que cet objectif tende vers le mieux-être. Ici, il n'est pas question de fixer à l'avance, et pour l'ensemble de la population, les paramètres de ce qui devrait être considéré comme du mieux-être ; il s'agit plutôt de considérer la quête du mieux-être comme un processus multidimensionnel, complexe, qui peut emprunter différentes voies et formes et qui s'exprime dans différentes sphères de vie. Aussi, l'atteinte d'un mieux-être peut prendre beaucoup de temps.

### Action 5 : Assurer aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir un logement abordable, sécuritaire et salubre avec accompagnement

#### 5.1 Ajuster les programmes pour les adapter aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

Pour s'assurer de l'optimisation de l'offre de services en logement, le MAMH et le MSSS travailleront de concert en vue d'ajuster les programmes pour les adapter aux besoins des personnes vulnérables et en particulier aux personnes en situation d'itinérance et à risque de le devenir. L'objectif est de faire un pas additionnel en ce qui a trait à différents enjeux, dont l'admissibilité et la flexibilité des programmes et des services pour soutenir la stabilité résidentielle. En matière d'assouplissement des critères d'accès aux programmes en habitation offerts par la SHQ, il s'agira de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour permettre à plus de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir d'en bénéficier. De plus, il est souhaité de profiter de ce mandat pour réaffirmer l'importance de mailler l'offre de logements aux services d'accompagnement.

#### Engagement

Porteurs : MAMH et MSSS

Collaborateur : SHQ

Investissements annuels : Autofinancée

Total sur cinq ans : Autofinancée

## 5.2 Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

En matière de logement, le gouvernement du Québec est sensible aux besoins spécifiques de certaines personnes, notamment celles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Pour ces dernières, il importe de favoriser leur stabilité résidentielle ainsi que leur maintien et leur intégration dans la communauté, dans une perspective de mieux-être. Ainsi, 1 600 suppléments au loyer seront attribués à des personnes et ménages en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, pour une période de cinq ans<sup>12</sup>.

### **Le Programme de supplément au loyer (PSL)**

Le programme Supplément au loyer permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé, tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique. Les locataires qui bénéficient de ce programme paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2020, ce sont 1 498 suppléments au loyer qui ont été attribués à des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

L'annonce de ces suppléments au loyer additionnels constitue un pas significatif pour la mise en place de solutions durables. Le gouvernement du Québec demeurera à l'affût des besoins des personnes en situation d'itinérance. Des unités supplémentaires pourraient s'ajouter pour répondre à ces besoins.

### **Leviers additionnels**

Porteur : SHQ

Investissements annuels : de 1,8 M\$ à 2,625 M\$<sup>13</sup>

Total sur cinq ans : 12,15 M\$

## 5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent

Dans le cadre de cette mesure, le MSSS assurera le financement nécessaire pour que plus de 1 700 personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, incluant les personnes qui bénéficieront des PSL annoncés dans ce plan, soient accompagnées pour se maintenir en logement. Cet accompagnement s'inscrit dans une approche globale, qui veille au respect des choix et du rythme de la personne. En outre, cette approche vise à ce que la personne développe sa capacité d'agir, surmonte ses difficultés, tisse des liens, etc. Surtout, l'approche globale reconnaît que la stabilisation de la situation résidentielle peut prendre du temps, ce qui

12. Pour les suppléments au loyer octroyés dans le Budget 2021-2022, les critères d'admissibilité ont été assouplis pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance, notamment en allégeant la documentation à fournir ou en rendant admissibles les personnes qui ont eu des problèmes dans le passé avec un locateur. Les coûts admissibles du logement pourront atteindre jusqu'à 150 % du loyer médian du marché reconnu par la SHQ pour faciliter la recherche d'appartements. En ce qui a trait à la question des personnes qui sont à risque de connaître un épisode d'itinérance, le *Budget 2021-2022* spécifie que les mesures de soutien en logement seront accordées aux personnes qui ont des besoins spécifiques en cette matière, ce qui inclut les personnes qui ont des troubles mentaux. En complément, s'ajoute à cette annonce 100 PSL spécifiquement dédiés aux femmes victimes de violence conjugale.

13. Ces montants sont liés aux 300 suppléments au loyer, octroyés dans le Budget 2021-2022. Quant aux suppléments additionnels pour cette mesure, ils seront autofinancés par la SHQ.

implique un suivi en continu et des services caractérisés par leur flexibilité. L'accompagnement pourra notamment se traduire par le soutien à la recherche du logement et à la signature du bail, par de l'aide pour l'acquisition du mobilier et l'installation dans le logement et par du soutien dans les activités quotidiennes (ex. : épicerie, rendez-vous médicaux, lien avec le propriétaire). Surtout, les services assureront un soutien aux personnes les plus vulnérables en logement tant transitoire que permanent.

### Leviers additionnels

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 11,5 M\$\*\*<sup>14</sup>  
Total sur cinq ans : 57,5 M\$\*\*

## Action 6 : Offrir des soins et des services sociaux adaptés aux besoins des personnes en situation d'itinérance

### 6.1 Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition

Les ressources d'hébergement d'urgence et de transition sont des espaces privilégiés pour accompagner vers des voies de sortie tant les personnes qui viennent de basculer vers l'itinérance que celles dont la situation se prolonge dans le temps. Au cours des dernières années — et particulièrement pendant la pandémie de COVID-19 — plusieurs régions du Québec ont observé une hausse de l'utilisation de ces ressources et/ou une complexification des problèmes vécus. De fait, il devient nécessaire de soutenir et de consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition des différentes régions du Québec pour qu'elles puissent offrir aux personnes concernées un accompagnement bonifié et adapté à ces réalités. Pour ce faire, chaque région a été invitée à bien cibler — entre autres dans le cadre de leur exercice de cartographie du continuum d'hébergement et de logement — les enjeux auxquels elle fait face d'ici l'hiver 2022. Fort de cet exercice, les régions décideront quels sont les services qui devront être, consolidés, bonifiés, adaptés, voire ajoutés sur leur territoire. Elles seront également invitées à se préoccuper des trajectoires des personnes en situation d'itinérance qui sont en perte d'autonomie et celles qui connaissent des problématiques complexes. Ainsi, chaque région pourra organiser les services qui répondront aux besoins spécifiques de ces personnes. En outre, les différentes régions pourront utiliser les leviers financiers pour mettre en place des projets novateurs en matière d'hébergement d'urgence et de transition. La contribution des villes et du réseau de l'habitation est incontournable à la mise en œuvre de cette action, notamment pour favoriser la disponibilité de sites pouvant accueillir les services d'hébergement et leur intégration.

### Leviers additionnels

Porteur : MSSS  
Collaborateur : MAMH  
Investissements annuels : 8,625 M\$\*\*<sup>15</sup>  
Total sur cinq ans : 43,125 M\$\*\*

14. La proportion provenant du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis est de 8 M\$ sur 11,5 M\$ par année.

15. La part du financement provenant du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis est de 6 M\$ sur 8,625 M\$ par année.

### **Les services de consommation d'alcool supervisée**

Les services de consommation d'alcool supervisée ou les centres de consommation contrôlée d'alcool, mieux connus sous le nom de *wet services*, reposent sur l'approche de réduction des méfaits. En ce sens, ils tolèrent que les personnes admises dans leurs services soient intoxiquées et permettent la consommation d'alcool sur place, en l'encadrant. Ce type de services offre de l'hébergement d'urgence, par exemple, et/ou des soins et vise à rejoindre des personnes désaffiliées, en particulier les personnes en situation d'itinérance visible aux prises avec des problèmes d'alcool, qui ont des besoins fort complexes.

L'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) a produit un avis scientifique sur la pertinence d'implanter de tels services. Après une revue systématique de la littérature, les chercheurs ont conclu que cette approche était prometteuse (Flores-Aranda et Toussaint, 2018). Les effets recensés de ces programmes de réduction des méfaits seraient importants et impliqueraient une baisse des admissions à l'hôpital, une diminution de la consommation d'alcool et une réduction des comportements délictuels (Duong, 2020). [L'Équipe de soutien clinique et organisationnel en dépendance et en itinérance](#) de l'IUD offre désormais des conseils aux professionnels qui souhaitent développer ce type de services. Ces conseils ont été particulièrement utiles pendant la pandémie de COVID-19 où certaines équipes ont dû développer des façons de tolérer la consommation et de l'encadrer ou de gérer les sevrages des personnes en situation d'itinérance infectées par le virus.

## **6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance**

En cohérence avec les principes de l'analyse différenciée selon les sexes, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance que jouent les services d'hébergement d'urgence et de transition face aux besoins spécifiques des femmes en situation d'itinérance. Des sommes seront par conséquent réservées à la consolidation de ces services dans certaines régions dans le cadre de cette action structurante. Ces sommes permettront aux organismes communautaires qui travaillent auprès des femmes en situation d'itinérance d'accueillir celles-ci dans un espace sécuritaire, de les soutenir et d'améliorer leur qualité de vie. Qui plus est, comme le plan d'action s'inscrit dans une perspective intersectionnelle, cela se traduira par une préoccupation marquée pour les difficultés systémiques rencontrées par les femmes autochtones, lesbiennes, trans, immigrantes, en situation de handicap physique ou mental, aînées, pour ainsi assurer à ces dernières des milieux de vie inclusifs et exempts de toute forme de discrimination. En filigrane de cette mesure se trouve l'idée de réduire les diverses formes de stigmatisation, et en premier lieu celles liées à l'itinérance.

### **Leviers additionnels**

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 2 M\$  
Total sur cinq ans : 10 M\$

### **Les besoins particuliers des femmes en situation d'itinérance**

Le parcours des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir présente ses spécificités, souvent marqué par, entre autres, l'exclusion, la stigmatisation et la violence. Pour redessiner leurs trajectoires vers le rétablissement et l'inclusion, il importe d'offrir à ces femmes des lieux sécuritaires où elles se sentent bien et accueillies, qui répondent à leurs besoins et qui respectent leur rythme. En s'appuyant notamment sur l'avancement des connaissances, l'ensemble des actions du plan d'action 2021-2026 devra porter une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes. À ce titre, en complément à l'action 6.2, des ADS+ seront réalisées sur différentes préoccupations soulevées dans le plan d'action 2021-2026.

### **6.3 Consolider les services de proximité en itinérance**

Les besoins des personnes en situation d'itinérance en matière de soins de santé et de services sociaux sont multiples. Les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires se retrouvent devant le défi de rejoindre ces personnes et de leur offrir des services qui répondent à l'ensemble de leurs besoins, et ce, de manière continue. Si les intervenantes et intervenants n'y parviennent pas, la personne en situation d'itinérance peut se voir contrainte de retourner à la case départ de son plan d'intervention, ce qui peut lui faire perdre de la confiance, lui inspirer de la méfiance à l'égard des intervenantes et intervenants, voire l'amener à compromettre son adhésion aux soins. On appelle ce processus le phénomène des portes tournantes, lequel pourrait faire vivre à la personne un sentiment d'échec et faire grandir en elle une vision fataliste de sa situation d'itinérance.

Pour mettre un terme au phénomène des portes tournantes, il est proposé de ne plus chercher à adapter les trajectoires des utilisatrices et des utilisateurs de services en situation d'itinérance au système, mais de chercher plutôt à adapter le système pour rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, au moment le plus approprié, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, en particulier par la pratique d'*outreach*. Ainsi, afin de pouvoir bien repérer, atteindre et se rapprocher des personnes en situation d'itinérance, il est essentiel de développer un réseau de partenaires, d'entretenir des relations de confiance et de diversifier les stratégies. Cela nécessite que les services de proximité soient consolidés et qu'il y ait une bonne collaboration entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau communautaire.

La consolidation des services de proximité prendra trois formes :

- 1) Le déploiement de services de proximité en démarchage (*outreach*) dédiés aux personnes en situation d'itinérance et de services spécialisés en itinérance, incluant ceux dans les ressources d'hébergement d'urgence et de transition, comme le Projet de réaffiliation en itinérance et en santé mentale (PRISM).
- 2) Le développement de la fonction de professionnel répondant en itinérance au sein des établissements, soit un professionnel de la santé et des services sociaux venant soutenir les partenaires internes et externes de l'établissement lorsqu'ils rencontrent des situations cliniques particulières ou complexes ; ces professionnels feront le pont avec la communauté.

- 3) L'adaptation des pratiques des services de proximité de l'ensemble des programmes-services dans les établissements de santé et de services sociaux pour s'assurer d'une part de leur qualité, de leur continuité et de leur accessibilité pour les personnes en situation d'itinérance et d'autre part de leur travail en partenariat avec les services de proximité spécialisés en itinérance, les professionnels répondant en itinérance ainsi que les organismes communautaires.

---

#### Leviers additionnels

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 6 M\$  
Total sur cinq ans : 30 M\$

### 6.4 Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments

Les personnes en situation d'itinérance font face à de nombreuses problématiques de santé physique et mentale, souvent concomitantes, dont la complexité et la sévérité nécessitent une prise en charge médicale globale. La multiplication des problématiques peut amener une aggravation de chacune d'entre elles, ce qui rend plus complexe l'organisation des services. Le réseau de la santé et des services sociaux peine à rejoindre ces personnes et à leur offrir des soins optimaux. Parmi les facteurs qui contribuent à cette situation, on note les diverses barrières organisationnelles, structurelles et géographiques que rencontrent les personnes en situation d'itinérance. Ces barrières entravent l'accès et le parcours de soins. Pour les lever, le MSSS souhaite favoriser l'accès à un médecin de famille, à des services cliniques interdisciplinaires et à un suivi de qualité aux personnes en situation d'itinérance. Pour ce faire, plusieurs démarches et assouplissements seront réalisés : inscription des personnes en situation d'itinérance au Guichet d'accès à un médecin de famille, soutien aux médecins qui les prennent en charge, reconnaissance de la vulnérabilité de ces personnes et de la complexité clinique de leur prise en charge, inscription adaptée au Centre de répartition des demandes de services, etc. Pour s'assurer d'augmenter l'accessibilité des services de santé de première ligne, le MSSS s'engage à se maintenir en action pour dégager les meilleures pistes de solution.

Par ailleurs, comme le *Processus simplifié et allégé d'obtention de la carte d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance (PACAM)* mis en place par la RAMQ et le MSSS est l'un des succès du bilan 2015-2020, sa reconduction semble nécessaire. Dans le plan d'action 2021-2026, le PACAM sera amélioré pour inclure aussi l'inscription au Régime public d'assurance médicaments (RPAM), ce qui permettra de faciliter l'accès aux médicaments, en particulier aux personnes en situation d'itinérance qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide financière de dernier recours (AFDR). Enfin, l'accès à la carte d'assurance maladie et aux médicaments sera favorisé à la sortie des centres hospitaliers et des établissements de détention pour permettre une meilleure continuité des soins.

---

#### Engagement

Porteur : MSSS  
Collaborateurs : RAMQ et MSP  
Investissements annuels : Autofinancée  
Total sur cinq ans : Autofinancée

## Action 7 : Améliorer la situation économique des personnes en situation d'itinérance

### 7.1 Soutenir le développement de services de fiducie volontaire

Les services de fiducie volontaires offerts par les organismes communautaires consistent à établir un budget avec la personne accompagnée et à systématiser la gestion de ses biens pour s'assurer que les principaux besoins sont comblés, comme le paiement du loyer. Ces services sont dits volontaires puisque la personne accompagnée peut retirer sa participation dès qu'elle le souhaite. Lors des consultations, ces services ont plusieurs fois été cités en exemple pour être une solution concrète et durable à l'itinérance puisqu'ils participent à stabiliser la situation financière des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En plus d'aider ces dernières à gérer leurs revenus et leurs dépenses, ces services leur permettent, à long terme, de retrouver la confiance en leurs capacités de gestion et en leur autonomie. Surtout, ils permettent de suspendre une préoccupation importante, ce qui libère du temps à la personne accompagnée pour travailler à stabiliser d'autres sphères de sa vie. Comme ces services participent au succès des projets de stabilité résidentielle avec accompagnement, elle sera maillée aux actions 1.1 et 5.2 (toujours sur une base volontaire), mais sans y être exclusive. Le cadre de ces services demeurera le plus souple possible pour s'adapter aux différents besoins.

#### Leviers additionnels

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 0,5 M\$  
Total sur cinq ans : 2,5 M\$

### 7.2 Documenter les freins à l'accès à l'aide financière de dernier recours, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales chez les personnes en situation d'itinérance

L'inclusion économique et sociale fait partie intégrante de la mission du MTESS ; conséquemment, ce ministère est un acteur bien impliqué dans la lutte à l'itinérance. Afin de s'assurer que les personnes en situation d'itinérance ont accès à l'aide financière à laquelle elles ont droit, le MTESS réalisera une recherche sur les obstacles qu'elles rencontrent dans le processus entourant la demande d'AFDR, l'adhésion au Programme objectif emploi et l'accès à certaines mesures fiscales. Ce projet de recherche visera notamment à documenter les bonnes pratiques et à proposer des pistes de solution concrètes. Par ailleurs, le MTESS, en collaboration avec le MFQ, envisage d'implanter des mesures visant à faciliter l'accès à l'aide financière aux prestataires de l'AFDR qui n'adhèrent pas au dépôt direct.

#### Projet de recherche

Porteur : MTESS  
Collaborateur : MFQ  
Investissements annuels : Autofinancée à la hauteur de 0,01 M\$ en 2021-2022 et de 0,026 M\$ en 2022-2023  
Total sur cinq ans : Autofinancée à la hauteur de 0,036 M\$

### ***Les nouveaux programmes d'assistance du Curateur public***

Pour participer à l'amélioration de la situation des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, le Curateur public du Québec sera aussi au rendez-vous ; les mesures de protection prévues aux nouvelles dispositions du Code civil permettront d'offrir aux personnes qui ont besoin de soutien des mesures d'assistance et de représentation simplifiées et adaptées à leurs besoins pour s'assurer qu'elles soient bien conseillées et protégées. Lorsque la situation le permet, ces personnes pourraient être accompagnées, si elles le désirent, au moment de prendre des décisions et d'exercer leurs droits. Enfin, le Curateur public du Québec déploiera des stratégies pour rejoindre les groupes communautaires et les institutions qui œuvrent auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir afin de jouer un rôle positif auprès des organismes qui s'occupent de fiducie volontaire.

## **Action 8 : Accompagner les personnes en situation d'itinérance dans leur (ré)intégration dans la société, à l'école et au marché de l'emploi**

### **8.1 Documenter les initiatives en matière d'éducation, de pré-employabilité et d'emploi en vue de constituer un projet de démonstration**

Le MTESS et le MEQ s'associent pour documenter et évaluer les initiatives locales et régionales en matière d'éducation, de pré-employabilité et d'emploi qui s'adressent aux personnes en situation d'itinérance. Cet inventaire des programmes, des mesures et de leurs effets permettra de poser un diagnostic sur l'accessibilité et la flexibilité des services offerts et de statuer, en collaboration avec les ressources externes, sur les meilleures pratiques. Un guide à l'intention des services publics sera produit et diffusé. Ce travail permettra de mettre en œuvre et d'évaluer un projet de démonstration inspiré des meilleures pratiques recensées et coconstruit avec le milieu communautaire en itinérance. Ce projet mobilisera différents partenaires du milieu de l'éducation et de l'emploi et sera déployé dans quelques régions ciblées.

#### **Projet de démonstration**

Porteur : MTESS

Collaborateur : MEQ

Investissements annuels : Autofinancée à la hauteur de 0,5 M\$ en 2023-2024, puis de 1 M\$ par année

Total sur cinq ans : Autofinancée à la hauteur de 2,5 M\$

## 8.2 Développer une offre de programmes d'intégration sociale et socioprofessionnelle adaptés

Le MSSS, en collaboration avec le MTESS, accompagnera mieux les personnes très éloignées du milieu du travail dans leur intégration sociale et socioprofessionnelle, ce qui inclut les personnes en situation d'itinérance ou à haut risque de le devenir. Pour ce faire, il favorisera le déploiement d'initiatives souples, adaptées aux réalités des personnes en situation d'itinérance, notamment de type travail alternatif payé à la journée. Ce programme de réduction des méfaits liés à la désaffiliation sociale, développé il y a plus de 20 ans à Montréal pour offrir aux jeunes marginaux une alternative à la mendicité, a fait sa marque. L'objectif derrière cet accompagnement est de permettre aux personnes désaffiliées d'appivoiser progressivement le milieu du travail, mais aussi, et surtout, d'apprendre qu'on peut y vivre des réussites. Par ailleurs, un projet novateur inspiré par le modèle IPS (*Individual Placement and Support*) sera mis en œuvre et évalué. Ce modèle consiste à accompagner les personnes aux prises avec des difficultés dans l'intégration d'un emploi régulier, selon leurs préférences, et à leur offrir un soutien individualisé pour qu'elles le conservent.

---

### Leviers additionnels

Porteur : MSSS  
Collaborateur : MTESS  
Investissements annuels : 1 M\$  
Total sur cinq ans : 5 M\$

## 8.3 Bonifier l'offre des écoles de la rue

Les écoles de la rue, soutenues dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), offrent de l'accompagnement aux personnes éloignées du réseau scolaire qui vivent divers problèmes psychosociaux. L'accompagnement permet à ces personnes de poursuivre gratuitement leurs études secondaires dans un contexte d'apprentissage adapté à leurs besoins, ce qui favorise leur réaffiliation et leur (ré)intégration sociocommunautaire. Afin de reconnaître l'apport de cette offre de services dans la lutte à l'itinérance, le MEQ s'engage non seulement à poursuivre le financement octroyé à la mission globale des écoles de la rue, mais à l'augmenter. Cette bonification permettra aux écoles de rejoindre davantage de personnes, de développer de nouveaux outils d'intervention et de se partager entre elles les pratiques dans une perspective d'amélioration continue.

---

### Leviers additionnels

Porteur : MEQ  
Investissements annuels : Autofinancée à la hauteur de 0,18 M\$  
Total sur cinq ans : Autofinancée à la hauteur de 0,9 M\$

## Action 9 : Améliorer les interventions policières et judiciaires auprès des personnes en situation d'itinérance

### 9.1 Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière de proximité dans la communauté

Les pratiques mixtes d'intervention, arrimant les services de police, les intervenantes et intervenants de crise et les intervenantes et intervenants liés aux autres programmes-services du RSCS, seront consolidées et rehaussées dans le *Plan d'action interministériel en santé mentale 2021-2026* (PAISM). Il s'agit là d'un important partenariat entre le MSSS et le MSP.

Dans les cas de gestion de crise ou dans le cadre de l'approche de la police communautaire, les pratiques mixtes d'intervention consistent, de façon générale, à jumeler une intervention psychosociale à une intervention policière. Cette façon de faire vise à mettre en place des solutions pour prévenir et réduire en amont les conséquences de problématiques sociales sur la santé, le mieux-être et la sécurité des personnes.

En plus d'améliorer la réponse aux besoins psychosociaux et de santé mentale de la population dans un contexte de crise, les pratiques mixtes d'intervention permettent d'assurer l'accessibilité, la fluidité et la continuité des services, car le rôle d'agent de liaison de l'intervenante ou l'intervenant social assure l'accompagnement et le soutien de la personne vers des services plus appropriés, mieux adaptés et une prise en charge plus rapide et soutenue. Ces pratiques ont également un impact sur l'exclusion sociale parce qu'elles ont notamment pour but de favoriser un rapprochement et un dialogue entre les patrouilleurs (policiers et intervenantes/intervenants) et les personnes de la communauté. Par ailleurs, les pratiques d'intervention visent une meilleure cohabitation sociale, ainsi que la prévention de l'escalade des problématiques et de la judiciarisation. Ces pratiques optimisent ainsi les chances d'un retour de la personne à une situation d'équilibre fonctionnel et réduisent le risque d'interventions policières répétées en lien avec les mêmes problématiques.

#### Leviers additionnels du PAISM

Porteurs : MSP et MSSS  
Investissements annuels : Annonces à venir  
Total sur cinq ans : Annonces à venir

### 9.2 Développer et mettre en place le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire

D'importants travaux sont actuellement menés au gouvernement du Québec pour développer et mettre en œuvre des alternatives au sein du système de justice afin qu'il soit davantage adapté aux réalités des personnes vulnérables contrevenantes. En ce sens, le MJQ a mis sur pied, notamment à la suite de l'adoption de la *Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel* (2020), le Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC) qui répond notamment aux besoins réels des personnes désaffiliées,

en particulier celles en situation d'itinérance. Ce programme, inspiré par les solutions développées par les tribunaux judiciaires de juridiction pénale, dont les cours municipales, vise à permettre au poursuivant ou au percepteur des amendes de tenir compte de la réalité sociale des personnes vulnérables. Ainsi, le système de justice peut offrir aux personnes en situation d'itinérance une alternative à la poursuite, au paiement des sommes dues ou à l'exécution de travaux compensatoires afin qu'elles entreprennent une démarche d'éducation, de sensibilisation, de prévention, d'intervention, de réparation ou de réhabilitation. Pour ce moyen, le programme, qui s'inscrit véritablement dans une logique de réduction des méfaits, sera implanté dans les cours municipales de différentes régions du Québec. Il est aussi question de développer des programmes similaires en vertu d'autres lois.

### **Projet de réforme**

---

Porteur : MJQ

Investissements annuels : Autofinancée à la hauteur de  
82 800 \$ en 2021-2022 et 211 140 \$ l'année suivante

Total sur cinq ans : Autofinancée à la hauteur de 293 940 \$

### **9.3 Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance**

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) procédera à un examen de ce qui devrait être fait pour adapter le traitement judiciaire des personnes en situation d'itinérance aux stades de l'autorisation d'une poursuite. Cela pourrait se traduire, par exemple, par une série de recommandations invitant les procureurs à favoriser, dans les cas touchant aux personnes en situation d'itinérance, certaines mesures de justice alternative et à modérer l'imposition de certaines conditions restrictives. L'examen mené par le DPCP couvrira aussi la détermination de la peine et la mise en liberté, ainsi que les besoins des procureurs aux poursuites criminelles et pénales en matière de formation et de sensibilisation aux réalités des personnes en situation d'itinérance.

### **Projet de recherche**

---

Porteur : DPCP

Investissements annuels : Autofinancée

Total sur cinq ans : Autofinancée



## CHAPITRE 5

# COLLABORER

Collaborer, c'est travailler avec une autre personne ou un groupe de personnes ayant des horizons différents, en visant une alliance pour l'atteinte d'un objectif commun. S'allier ne va pas de soi. Ce travail oblige à s'adapter à de nouvelles manières de faire, à changer ses habitudes, à faire des compromis et à se réaligner constamment pour pouvoir créer et maintenir un bon esprit d'équipe. Trois éléments clés caractérisent le bon esprit d'équipe : le dialogue entre les actrices et acteurs, le désir de participer et la prise de conscience que cette participation peut influencer positivement ou négativement celle des autres. Collaborer, c'est s'engager dans une relation constructive, fondée sur le dialogue et la concertation. Le résultat de cette collaboration profitera à toutes les parties impliquées. Car collaborer, c'est travailler mieux, découvrir, se surpasser, accroître ses connaissances et ouvrir de nouvelles perspectives. C'est préparer un avenir fertile en succès et en innovations. Dans cet avenir, les collaborateurs sentent qu'ils font partie d'un seul et même ensemble.

Dans le plan d'action, collaborer, c'est la condition de succès à la mise en œuvre de la politique. En effet, les solutions à l'itinérance passent d'abord et avant tout par du travail d'équipe qui nécessite : la coordination des actions de chacun des membres impliqués, l'assurance que chacun des membres donne le meilleur de lui-même, le développement des savoirs et savoir-faire et, le plus important, le maintien d'un dialogue ouvert.

« Comme l'itinérance est une combinaison de plusieurs facteurs, il faut y répondre par une combinaison de solutions. Quand tous les acteurs, de toutes les sphères concernées par le phénomène, vont apprendre à se parler et à aller vers la personne, là, nous allons réussir à la soutenir correctement. »

– Une spécialiste de l'intervention en itinérance

### Action 10 : Co-construire des solutions à l'itinérance avec les organisations autochtones pertinentes pour adapter l'offre de services à leurs réalités

#### *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*

Pour assurer une cohérence de l'action gouvernementale auprès des Premières Nations et des Inuit, les moyens mis de l'avant pour lutter contre l'itinérance dans ces communautés sont rassemblés et intégrés dans le *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* (PAGDSCPNI). Ce plan a un caractère évolutif unique et une démarche globale qui vise à intégrer en continu les actions qui découlent des divers travaux du gouvernement du Québec en ce qui concerne le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit.

## 10.1 Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit

Pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal et à Val-d'Or, il est prévu de mettre en place des actions structurantes qui permettent d'augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent et de soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition grâce à des projets culturellement adaptés. Ainsi, l'organisme Projets autochtones du Québec (PAQ) obtiendra un soutien financier pour l'ajout de modalités d'accompagnement adaptées à la réalité des Premières Nations et Inuit de Montréal. En Abitibi-Témiscamingue, un site d'hébergement non traditionnel pouvant accueillir pour la nuit des personnes en situation d'itinérance a ouvert pour s'ajuster au requis de services pendant la pandémie de COVID-19. La pertinence de ce site d'hébergement a rapidement été reconnue. Un soutien financier sera disponible pour assurer une réponse pérenne aux besoins identifiés. Les actions concrètes qui seront mises en place dans le cadre de cette mesure s'inscriront en cohérence avec deux appels à l'action (90 et 99) formulés à l'endroit du MSSS dans le rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019).

### Leviers additionnels intégrés au PAGDSCPNI

Porteur : MSSS

Collaborateur : SAA

Investissements annuels : 2,675 M\$ la première année,  
2,975 M\$ les deux suivantes, puis 2,675 M\$ par année\*\*<sup>16</sup>

Total sur cinq ans : 13,975 M\$\*\*

## Action 11 : Améliorer la coordination des programmes et des services

### 11.1 Améliorer l'accès au continuum des programmes et des services en logement

Dans le cadre des travaux associés à l'Entente visant la mise en œuvre du volet Capacité communautaire et innovation dans le cadre de *Vers un chez-soi*, certains établissements visés réaliseront un exercice de cartographie du système d'hébergement et de logement de leur région et identifieront les lacunes et les améliorations à y apporter. Cet exercice aidera les établissements à poser des diagnostics sur les requis de services et leur permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes de concertation communautaire favorisant l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance. Par souci de cohérence, il importe que le MSSS, en partenariat avec la SHQ, se dote d'une vision nationale entourant

16. La part du financement provenant du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis est de 1 M\$ par année.

ledit système d'accès coordonné. Ce système viendra assurer un meilleur maillage entre les organismes communautaires et le réseau public. En outre, il guidera les organisations, par exemple, dans l'attribution des suppléments au loyer annoncés dans ce plan d'action.

### **Engagement**

Porteurs : MSSS et SHQ  
Investissements annuels : Autofinancée  
Total sur cinq ans : Autofinancée

## **11.2 Actualiser la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir***

Pour assurer le succès du nécessaire travail d'arrimage entre les soins de santé et les services sociaux, le MSSS s'engage à poursuivre le déploiement de la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir* (2018). Cela permettra ainsi d'optimiser l'utilisation des outils qui ont été développés dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* (dont l'outil de repérage IRIS) et de poursuivre l'accompagnement du réseau dans ce virage. La stratégie sera aussi actualisée dans le cadre du plan d'action 2021-2026. Comme elle insiste sur l'importance de l'imputabilité de chaque programme-service au regard de l'itinérance, elle viendra inviter les différents programmes-services à faire un pas de plus en définissant de façon plus spécifique leurs rôles et leurs responsabilités. Cette actualisation favorisera la mobilisation de l'ensemble des actrices et acteurs du réseau et assurera ainsi des services accessibles, de qualité et en continu aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en respectant la cohérence des actions gouvernementales et communautaires.

### **Engagement**

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : Autofinancée  
Total sur cinq ans : Autofinancée

## **Action 12 : Favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants**

### **12.1 Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants**

Dans l'esprit d'offrir aux personnes vulnérables l'accompagnement dont elles ont besoin, le MSSS veillera à assurer un soutien clinique et organisationnel en itinérance et en dépendance qui répondra aux préoccupations des intervenantes et des intervenants ainsi que des organisations œuvrant dans ces domaines. L'instauration de communautés de pratiques intersectorielles favorisera les échanges et le partage d'expertise entre les équipes, mais aussi entre les régions. Les intervenantes et intervenants

ainsi que les organisations seront maintenus informés des nouvelles avancées, des projets novateurs fondés sur des données probantes et des meilleures pratiques grâce à des formations, des événements de transfert de connaissances et des outils cliniques et pédagogiques. Des projets de recherche seront soutenus. Entre autres, une recherche pourrait être menée sur le suivi médical des personnes en situation d'itinérance qui ont des conditions particulières (maladie chronique, déficience physique et/ou intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, traumatismes crâniens et autres lésions cérébrales acquises, troubles neurologiques, etc.).

### **Leviers additionnels et projets de recherche**

---

Porteur : MSSS

Investissements annuels : 3 M\$ la première année, puis 1,5 M\$ par année\*\*

Total sur cinq ans : 9 M\$\*\*

## **12.2 Former et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de divers milieux ciblés aux réalités de l'itinérance**

Des formations seront offertes aux intervenantes et intervenants qui travaillent directement avec les personnes en situation d'itinérance, tels que ceux qui œuvrent dans le RSSS, les Bureaux de Services Québec et les organismes communautaires. Une attention particulière sera accordée à l'appropriation et à l'utilisation des outils qui favorisent un accueil et un développement adéquat du savoir-être pour ainsi mieux accompagner les personnes en situation d'itinérance.

De nombreux milieux travaillent souvent sans le savoir auprès de personnes en situation d'itinérance. Il devient dès lors important de promouvoir des outils qui répondront aux questions des travailleuses et travailleurs de ces milieux sur l'itinérance visible et cachée. Ces outils permettront entre autres d'améliorer la prestation de services, de sensibiliser les travailleuses et les travailleurs à différentes réalités et d'en faire des alliés dans la lutte à l'itinérance. Ainsi, les milieux qui ont été ciblés sont : les services policiers, les services correctionnels, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes jeunesse et les services d'aide à l'intégration des immigrants. Plus les milieux seront touchés, plus la société québécoise sera inclusive.

### **Engagement**

---

Porteur : MSSS

Collaborateurs : MTESS, MSP, MEQ, MES, SAJ, MIFI, SCF

Investissements annuels : Autofinancée

Total sur cinq ans : Autofinancée

## Action 13 : Encourager l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'itinérance

### 13.1 Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance

La *Politique nationale de lutte à l'itinérance* précise que la surveillance du phénomène de l'itinérance constitue une condition de succès incontournable à la lutte contre l'itinérance. La nécessité de pouvoir appuyer les décisions sur les données probantes est devenue indéniable pendant la pandémie de COVID-19. En ce sens, le MSSS s'engage à finaliser un plan de surveillance thématique sur l'itinérance et à entamer sa mise en œuvre. Celui-ci sera intégré dans le *Plan national de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants* (PNS). Afin de structurer et d'assurer de façon continue la surveillance du phénomène de l'itinérance, le plan de surveillance précisera les finalités recherchées et déterminera les objets et indicateurs à privilégier, les renseignements personnels à obtenir et les sources d'information à utiliser. Il définira également les modalités d'analyse, de production et de diffusion des résultats statistiques, sans oublier les enjeux éthiques inhérents à un tel exercice. Cet engagement viendra avec l'exigence de réaliser un nouveau dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible (accompagné d'une enquête par questionnaire), un exercice qui s'avérera par ailleurs pertinent pour avoir un état de la situation postpandémique. Aux investissements du gouvernement du Québec dans cet engagement s'ajoute une contribution financière du gouvernement du Canada.

#### Leviers additionnels

Porteur : MSSS  
Investissements annuels : 1 M\$ aux deux ans\*\*  
Total sur cinq ans : 3 M\$\*\*

### 13.2 Développer de nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes

Dans le plan d'action 2015-2022, le Deuxième portrait de l'itinérance a été l'occasion d'accroître la compréhension du phénomène de l'itinérance au Québec, en explicitant entre autres les enjeux liés à l'itinérance visible et cachée. Dans le plan d'action 2021-2026, le MSSS annonce qu'il planchera sur la réalisation du Troisième portrait de l'itinérance. Ce dernier viendra enrichir la compréhension des enjeux en explorant le dynamisme de la définition de la politique grâce aux notions de temps et d'espace. Le gouvernement du Québec entend ainsi réfléchir aux fondements structuraux, ainsi qu'aux zones grises du phénomène, tout en évaluant les réponses que les différentes institutions fournissent aux personnes les plus désaffiliées. En plus de dégager les faits saillants du dénombrement, de la surveillance et de certaines enquêtes populationnelles, une attention particulière sera portée à l'histoire, l'économie, au droit et aux spécificités régionales.

Pour alimenter le Troisième portrait, le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC) lancera une action concertée dans laquelle une place centrale sera accordée aux témoignages des personnes qui vivent ou qui ont vécu l'itinérance.

### Projets de recherche

Porteur : MSSS

Collaborateurs : SCF, MJQ, SAA

Investissements annuels : 2,15 M\$ la première année, 0,5 M\$ la suivante, puis 0,55 M\$ par année\*\*<sup>17</sup>, incluant un autofinancement à la hauteur de 0,15 M\$ la première année, puis 0,05 M\$ pour les trois dernières années

Total sur cinq ans : 4,3 M\$\*\*

## Action 14 : Poursuivre le dialogue entre les professions, les régions et les instances autour de l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance

### 14.1 Préciser les rôles et les responsabilités de chaque actrice et acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance

Pour permettre une bonne collaboration à l'intérieur des différentes instances, mais aussi entre elles, les ministères et les organismes membres de la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale s'assureront que des espaces de concertation et de coordination sont bien présents pour discuter des enjeux liés à l'itinérance, et ce, dans toutes les régions. De même, chaque partenaire impliqué dans la lutte à l'itinérance devra s'engager activement à générer et promouvoir des initiatives intersectorielles, à partager l'information de manière efficace et surtout, à collaborer. La collaboration doit se faire autant entre les régions qu'entre les différentes instances, dans le respect des rôles et des responsabilités de chaque actrice et acteur.

Les rôles et les responsabilités des actrices et acteurs doivent être bien définis puisque des problèmes de communication peuvent entraîner des impacts sur l'accessibilité, la qualité et la continuité des services offerts aux personnes en situation d'itinérance, voire sur la viabilité desdits services. Pour cette raison, le MSSS, le MAMH et la SHQ créeront un comité qui énoncera des recommandations pour clarifier les rôles et les responsabilités de chaque actrice et acteur et de ses mandataires au regard de l'itinérance. De plus, cet exercice de clarification permettra de déterminer les champs de compétence de chacun, notamment en précisant ce qui relève des municipalités et ce qui relève des autres actrices et acteurs. Par ailleurs, le MSSS se mettra en action avec la collaboration de la Table interministérielle en itinérance et en santé

17. Le financement provenant du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis est de 2 M\$ la première année puis de 0,5 M\$ les années suivantes.

mentale pour soutenir les établissements dans la coordination des comités directeurs régionaux ou leur équivalent. L'objectif de ces accompagnements demeure de favoriser l'éclosion de la réflexivité chez les actrices et acteurs impliqués.

### **Engagement**

Porteurs : MSSS, MAMH et SHQ  
Collaborateurs : Tous les ministères et organismes impliqués dans la lutte à l'itinérance  
Investissements annuels : Autofinancée  
Total sur cinq ans : Autofinancée



# CONCLUSION

## INNOVER

Innover, c'est introduire un élément nouveau qui améliorera l'avenir. Cette action bouscule quelquefois l'ordre établi, mais elle ne vise pas pour autant à le remettre en question. Au contraire, innover, c'est faire honneur aux apprentissages que les personnes, les groupes et les communautés ont pu acquérir grâce à leurs efforts, leurs échecs et leurs victoires. Innover permet de maintenir bien rempli le sac à solutions des administrations et de relever en conséquence les défis d'adaptation. C'est donc une invitation à aller de l'avant. C'est entreprendre à petits pas une transformation, de manière parfois imperceptible, mais qui sur le long terme fait une importante différence. C'est aussi surprendre, être là où l'on ne s'attendait pas. Or, si on se donne les bons outils pour évaluer adéquatement les innovations, on en saisit toute leur richesse et la profondeur de leur pertinence. De fait, une condition essentielle à l'innovation demeure le dialogue, fertile en audace et créateur d'alliances.

Dans cet esprit, la première innovation du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, c'est d'accorder le véritable mot de la fin à un artiste, Mathieu Rioux, qui a connu un épisode d'itinérance et qui propose, dans son œuvre *La quête de soi*, un tout autre point de vue sur la question de l'itinérance. Ce point de vue, c'est celui de l'intériorité dans laquelle une tortue à carapace brisée cherche à son rythme une partie d'elle-même.

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* propose à la société d'innover en misant sur des actions structurantes qui préviendront l'itinérance et qui accompagneront les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir vers la stabilisation de leur situation résidentielle, de santé, financière, socioprofessionnelle et juridique, et ce, en respectant leurs besoins, leur rythme et leurs aspirations. Si le dernier plan a permis aux actrices et acteurs de se responsabiliser vis-à-vis du phénomène de l'itinérance, le nouveau plan d'action viendra officialiser leurs rôles et leurs responsabilités et leur demander de travailler de concert à l'atteinte de ces objectifs. Pour s'en assurer, un cadre de suivi et d'évaluation sera rédigé pour mesurer les impacts de l'action gouvernementale.

Pour chaque action, une innovation est proposée :

<b>ACTION 1</b>	Pour mieux soutenir les jeunes vulnérables, en particulier ceux ayant bénéficié de services de protection de la jeunesse, des investissements significatifs seront faits au cours des cinq prochaines années pour leur offrir des services publics de qualité qui leur permettront non seulement d'éviter la rue, mais d'exploiter leur plein potentiel.
<b>ACTION 2</b>	Comme la détention constitue un point de bascule vers l'itinérance d'importance, il est prévu d'explorer quelles sont les meilleures avenues pour planifier une (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciarisées.

<b>ACTION 3</b>	Pour éviter la complexification des problématiques, le MSSS entreprend un virage innovant qui mettra les besoins de la personne au cœur de ses préoccupations. Ainsi, des services d'hébergement d'urgence en itinérance destinés aux personnes présentant une dépendance et des équipes de liaison dans les urgences seront mis en place. Des recommandations pour mieux adapter les soins et services de longue durée seront proposées.
<b>ACTION 4</b>	Pour innover en matière de sensibilisation, les campagnes d'éducation populaire et de conscientisation chercheront à rejoindre de nouveaux publics.
<b>ACTION 5</b>	En plus de réitérer l'importance des projets SRA ainsi que des logements sociaux et communautaires avec accompagnement, le gouvernement se penchera sur la modernisation des programmes en logement pour s'assurer de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables.
<b>ACTION 6</b>	En santé et en services sociaux, plusieurs actions ont été proposées pour répondre aux besoins là où ils se trouvent et au moment opportun grâce à des intervenantes et des intervenants sensibles aux réalités de l'itinérance et soucieux d'offrir des services adéquats. Pour satisfaire à l'entièreté des besoins des personnes en situation d'itinérance, une clarification des rôles et des responsabilités de l'ensemble des programmes-services sera nécessaire. Des barrières d'accès devront être levées et le continuum de services d'hébergement et de logement devra être rehaussé. Ces ajustements permettront de mobiliser le RSSS à la lutte à l'itinérance.
<b>ACTION 7</b>	Pour le revenu, le plan d'action propose d'offrir davantage d'accompagnement pour améliorer la situation financière des personnes en situation d'itinérance, et ce, tant dans les milieux communautaires que dans les services publics. Le MTESS lancera par ailleurs une recherche visant à documenter les freins d'accès à l'AFDR, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales. Cette recherche permettra notamment d'identifier de nouveaux moyens d'intervention.
<b>ACTION 8</b>	Pour la (ré)intégration sociocommunautaire, le MEQ et le MTESS s'allieront pour inventorier l'ensemble des initiatives régionales et locales qui offrent des services aux personnes en situation d'itinérance et chercheront les meilleures pratiques en ce sens pour élaborer un projet de démonstration. Pendant ce temps, le MSSS, en collaboration avec le MTESS, proposera un programme de réduction des méfaits innovant de type travail payé à la journée, et planchera sur un projet inspiré par le modèle IPS pour explorer une nouvelle avenue.
<b>ACTION 9</b>	Pour innover, les corps policiers, les intervenantes et intervenants judiciaires ainsi que les procureurs aux poursuites criminelles et pénales seront appelés à travailler autrement auprès des personnes en situation d'itinérance et à tenir compte des dynamiques sociales dans les réponses à leur offrir.
<b>ACTION 10</b>	L'offre d'hébergement d'urgence et les services d'accompagnement en logement seront rehaussés pour les Autochtones en situation d'itinérance.
<b>ACTION 11</b>	L'accès aux services en hébergement et en logement pour toutes les populations sera mieux coordonné pour plus de fluidité et de cohérence.
<b>ACTION 12</b>	Les intervenantes et intervenants en itinérance, ainsi que les autres travailleuses et travailleurs de milieux ciblés, pourront innover dans leurs pratiques en développant leurs compétences.
<b>ACTION 13</b>	En plus de consolider les connaissances sur l'itinérance, les travaux entourant la surveillance et l'élaboration du Troisième portrait permettront d'identifier de nouvelles avenues de recherche pour pousser plus loin la compréhension du phénomène.
<b>ACTION 14</b>	Enfin, les actrices et acteurs mobilisés dans la lutte à l'itinérance seront invités à définir leurs rôles et responsabilités pour alimenter un dialogue constructif qui favorisera l'émulsion du désir de collaborer et d'innover.

La plus grande innovation de ce plan d'action demeure le fait que le gouvernement du Québec s'est donné les moyens de ses ambitions en investissant près de 280 M\$ sur cinq ans. Le gouvernement du Québec démontre ainsi qu'il fait tout en son pouvoir pour refuser l'inacceptable.



*La quête de soi* de Mathieu Rioux

« En suivant ceux qui connaissent la route, on risque de ne pas s'égarer. Il faut d'abord se perdre pour se trouver. Certains ont besoin de tout quitter, de s'évader des labyrinthes tracés par la société, de s'inventer un itinéraire pour partir à la recherche de cette part d'eux-mêmes qui reste à conquérir. C'est dans le sanctuaire intérieur de l'esprit que sont enfouis les trésors que trop souvent nous cherchons à l'extérieur. **Il ne suffit pas de posséder un toit et une adresse pour trouver sa place en ce monde.** L'habitat est plus ancien que la maison : depuis le fond des âges, l'homme est l'habitant, qui séjourne dans le mystère de la présence et trouve une solution au problème de l'existence. Mais il est aussi celui qui ne sait pas comment habiter, dont l'existence est un poids, un vacarme constant, qu'il doit prendre en charge et assumer. Contrairement aux autres animaux, il n'a pas de place : jeté craintif et nu dans un monde trop grand, l'homme est celui qui ne peut pas ne pas être en quête de soi. **Il s'agit de s'aménager un abri pour soi-même, telle la tortue en son enveloppe d'habitation mouvante.** »



# BIBLIOGRAPHIE

- ANALYSE ET TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Trésor de la langue française informatisé. Repéré à : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/showp.exe?18;s=2874417885;p=combi.htm>
- CLAVEAU, J. (2020). *L'enquête canadienne sur le logement, 2018. Les besoins impérieux en matière de logement des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable*. Statistiques Canada, 20 p. Repéré à : [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/statcan/75f0002m/75f0002m2020003-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/statcan/75f0002m/75f0002m2020003-fra.pdf)
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS. ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS. (2019). *Rapport final*. Québec, 522 p. Repéré à : [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport/Rapport\\_final.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf)
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. (2020). *L'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec : Qu'en est-il de l'intervention ? Faits saillants des ateliers menés auprès d'acteurs clés des communautés*. Rapport présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du deuxième portrait national de l'itinérance au Québec. Wendake, 10 p.
- COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Québec, 552 p. Repéré à : [https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport\\_final\\_3\\_mai\\_2021/2021\\_CSDEPJ\\_Rapport\\_version\\_finale\\_numerique.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf)
- DUONG, C. (2020). *Vers l'implantation de services wet à Montréal*. Présentation dans le cadre du 3<sup>e</sup> Symposium sur la prise en charge médicale de la dépendance au Québec. Repéré à : <https://liferay6.cess-labs.com/documents/69080/9296559/4+Services+de+consommation+d%E2%80%98alcohol+supervis%C3%A9e+-+Dre+Christina+Duong/2458993e-8d7b-4429-8f5a-7ed6770330be>
- FLEURY, M.-J., GRENIER, G., CAO, Z. et MENG, X. (2021). Typology of Currently or Formerly Homeless Individuals Based on Their Use of Health and Social Services. *Community Mental Health Journal* 57 : 948-959. DOI : [10.1007/s10597-020-00693-6](https://doi.org/10.1007/s10597-020-00693-6)
- FLORES-ARANDA, J. et TOUSSAINT, P. (2018). *Revue systématique sur les modalités et les effets de services de type wet*. Institut universitaire sur les dépendances. Montréal, 80 p. Repéré à : [https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/20180719Revue\\_systematique\\_sur\\_les\\_modalites\\_et\\_les\\_effets\\_de\\_services\\_de\\_type\\_Wet\\_.pdf](https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/20180719Revue_systematique_sur_les_modalites_et_les_effets_de_services_de_type_Wet_.pdf)
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2020). *Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel*. LQ 2020, c 12. Repéré à : <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/loisa/lq-2020-c-12/derniere/lq-2020-c-12.html>

- GOYETTE, M., BELLOT, C., BLANCHET, A. et SILVA-RAMIREZ, R. (2019). *Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés*. Rapport de l'Étude sur le devenir des jeunes de l'École nationale d'administration publique et de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVA), 21 p. Repéré à : <http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-cliquant-ici.pdf>
- GRENIER, A., BARKEN, R., SUSSMAN, T., ROTHWELL, D., BOURGEOIS-GUERIN, V. et LAVOIE, J.-P. (2016). A Literature Review of Homelessness and Aging. Suggestions for a Policy and Practice-Relevant Research Agenda. *Canadian Journal on Aging / La revue canadienne du vieillissement* 35(1), 28-41. DOI : [10.1017/S0714980815000616](https://doi.org/10.1017/S0714980815000616)
- LATIMER, É. et BORDELEAU, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 268 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>
- LATIMER, É., MÉTHOT, C. et CAO, Z. (2016). Enquête complémentaire sur la population itinérante sur l'île de Montréal le 24 août 2015. Institut universitaire en santé mentale Douglas et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, 122 p. Repéré à : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/rapport\\_enquete\\_complementaire\\_final\\_rev2.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/rapport_enquete_complementaire_final_rev2.pdf)
- MACDONALD, S.-A., CÔTÉ, P.-B., FONTAINE, A., GREISSLER, E. et HOUDE, S. (À paraître). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. Rapport présenté au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du deuxième portrait national de l'itinérance au Québec, 173 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2021). *Politique d'hébergement et de soins de longue durée. Des milieux de vie qui nous ressemblent*. Québec, 104 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-814-01W.pdf>
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2018). *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*. Québec, 40 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014a). *Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec, 74 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014b). *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Québec, 68 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2014c). *L'itinérance au Québec. Premier portrait*. Québec, 193 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2009). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Québec, 52 p. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-846-01.pdf>

- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2020). *Guide en matière de prévention, de détection et d'intervention à l'égard du profilage racial et social. Engagement et mobilisation*. Comité sectoriel issu du milieu policier sur le profilage racial et social. Québec, 18 p. Repéré à : [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/pratiques\\_policiers/guide\\_profilage\\_racial\\_social\\_06-20\\_fr.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/pratiques_policiers/guide_profilage_racial_social_06-20_fr.pdf)
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste*. Québec, 81 p. Repéré à : [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN\\_plan\\_action\\_2017-2023.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf)
- PARAZELLI, M. (dir.). (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégies d'action*. Presse de l'Université du Québec, Québec, 288 p.
- POTVIN, L. (2012). Intersectoral Action for Health : More Research is Needed! *International Journal of Public Health* 57(1) : 5-6. DOI : [10.1007/s00038-011-0330-0](https://doi.org/10.1007/s00038-011-0330-0)
- QUIRION, B., HAMEL, S., GADBOIS, J. et BRUNELLE, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciarisées. *Criminologie* 54(2).
- REINGLE GONZALEZ, J., JETELINA, K., ROBERTS, M., REITZEL, L. R., KENDZOR, D. et BUSINELLE, M. S. (2017). Criminal Justice System Involvement among Homeless Adults. *American Journal of Criminal Justice*, 1-9. DOI : [10.1007/s12103-017-9413-7](https://doi.org/10.1007/s12103-017-9413-7)
- ROY, L. CROCKER, A. G., NICHOLLS, T. L., LATIMER, E., GOZDZIK, A., O'CAMPO, P. et RAE, J. (2016). Profiles of Criminal Justice System Involvement of Mentally Ill Homeless Adults. *International Journal of Law and Psychiatry* 45, 75-88. DOI : [10.1016/j.ijlp.2016.02.013](https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.02.013)
- SADDICHA, S., FLIERS, J. M., FRANKISH, J., SOMERS, J., SCHUETZ, C. G. et KRAUSZ, M. R. (2014). Homeless and Incarcerated. An Epidemiological Study from Canada. *International Journal of Social Psychiatry* 60(8) : 795-800. DOI : [10.1177/0020764014522776](https://doi.org/10.1177/0020764014522776)
- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT. Portail de l'information sur le marché de l'habitation, Province de Québec, Taux d'inoccupation – Données historiques – Fourchettes de loyer, appartements. Repéré à : <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/1/1/Canada>
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. (2020). *Guide d'élaboration et de réalisation des projets Programme AccèsLogis Québec, chapitre 6, particularité des trois volets*. Québec, 7 p. Repéré à : [http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/partenaires/acceslogis/guide\\_elab\\_chapitre\\_6.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/partenaires/acceslogis/guide_elab_chapitre_6.pdf)
- TO, M. J., PALEPU, A., MATHESON, F. I., ECKER, J., FARELL, S. HWANG, S. W. et WERB, D. (2016). The Effect of Incarceration on Housing Stability among Homeless and Vulnerably Housed Individuals in three Canadian Cities. A Prospective Cohort Study. *Canadian Journal of Public Health* 107(6), e550-e555. DOI : [10.17269/cjph.107.5607](https://doi.org/10.17269/cjph.107.5607)



# ANNEXE A : CADRE FINANCIER

CADRE FINANCIER DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2021-2026									
NO	TITRE DE MESURE	PORTEURS	STATUT DU FINANCEMENT	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL 5 ANS
<b>Orientation : Prévention</b>									
Action 1 : Soutenir les jeunes vulnérables dans leur passage à la vie autonome									
1.1	Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation	SHQ	Budget 2021	0,6	0,85	0,85	0,875	0,875	4,05
		MSSS	Budget 2021	0,67	0,67	0,67	0,67	0,67	3,35
1.2	Rejoindre plus de jeunes vulnérables en rehaussant le Programme Qualification des jeunes	MSSS	Budget 2020	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	34
1.3	Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs	Curateur public	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
Action 2 : Améliorer la planification des sorties d'établissement									
2.1	Accompagner les personnes vulnérables dans leurs sorties d'établissement	MTESS MSP MSSS	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
2.2	Explorer de nouvelles avenues pour améliorer les sorties d'établissement carcéral	MSSS MSP MJQ	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
Action 3 : Prévenir la complexification des problématiques									
3.1	Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance	MSSS	Fonds de lutte aux dépendances	7	7*	7*	7*	7*	35*
			Autofinancée par le Programme d'aide aux joueurs pathologiques	1	1	1	1	1	5

CADRE FINANCIER DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2021-2026									
NO	TITRE DE MESURE	PORTEURS	STATUT DU FINANCEMENT	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL 5 ANS
3.2	Développer une approche de soins et services de longue durée adaptée aux personnes hébergées qui tient compte de la réalité de l'itinérance	MSSS	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
Action 4 : Sensibiliser la population aux réalités de l'itinérance									
4.1	Réaliser des activités d'éducation populaire et de conscientisation	MSSS	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	0,3	-	0,3**	-	0,3**	0,9**
<b>Orientation : Accompagnement</b>									
Action 5 : Assurer aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir un logement abordable, sécuritaire et salubre avec accompagnement									
5.1	Ajuster les programmes pour les adapter aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	MAMH MSSS	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
5.2	Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	SHQ	Budget 2021	1,8	2,55	2,55	2,625	2,625	12,15
5.3	Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	MSSS	Budget 2021	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	17,5
			Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	8	8**	8**	8**	8**	40**
Action 6 : Offrir des soins et des services sociaux adaptés aux besoins des personnes en situation d'itinérance									
6.1	Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	MSSS	Budget 2021	2,625	2,625	2,625	2,625	2,625	13,125
			Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	6	6**	6**	6**	6**	30**

**CADRE FINANCIER DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2021-2026**

NO	TITRE DE MESURE	PORTEURS	STATUT DU FINANCEMENT	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL 5 ANS
6.2	Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance	MSSS	Budget 2021	2	2	2	2	2	10
6.3	Consolider les services de proximité en itinérance	MSSS	Budget 2021	6	6	6	6	6	30
6.4	Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments	MSSS	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
Action 7 : Améliorer la situation économique des personnes en situation d'itinérance									
7.1	Soutenir le développement de services de fiducie volontaire	MSSS	Budget 2021	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
7.2	Documenter les freins à l'accès à l'AFDR, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales chez les personnes en situation d'itinérance	MTESS	Autofinancée	0,01	0,026	-	-	-	0,036
Action 8 : Accompagner les personnes en situation d'itinérance dans leur (ré)intégration dans la société, à l'école et au marché de l'emploi									
8.1	Documenter les initiatives en matière d'éducation, de pré-employabilité et d'emploi en vue de constituer un projet de démonstration	MTESS	Autofinancée	-	-	0,5	1	1	2,5
8.2	Développer une offre de programmes d'intégration sociale et socioprofessionnelle adaptés	MSSS MTESS	Budget 2021	1	1	1	1	1	5
8.3	Bonifier l'offre des écoles de la rue	MEQ	Autofinancée	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,9

CADRE FINANCIER DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2021-2026									
NO	TITRE DE MESURE	PORTEURS	STATUT DU FINANCEMENT	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL 5 ANS
Action 9 : Améliorer les interventions policières et judiciaires auprès des personnes en situation d'itinérance									
9.1	Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière de proximité dans la communauté	MSP MSSS	Financée par le biais du PAISM	-	-	-	-	-	-
9.2	Développer et mettre en place le PAJIC	MJQ	Autofinancée	0,0828	0,21114	-	-	-	0,29394
9.3	Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance	DPCP	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
<b>Orientation : Intersectorialité</b>									
Action 10 : Co-construire des solutions à l'itinérance avec les organisations autochtones pertinentes pour adapter l'offre de services à leurs réalités									
10.1	Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit	MSSS	Budget 2021	1,675	1,675	1,675	1,675	1,675	8,375
		MSSS	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	1	1**	1**	1**	1**	5**
		SAA	Budget 2020	-	0,3	0,3	-	-	0,6
Action 11 : Améliorer la coordination des programmes et des services									
11.1	Améliorer l'accès au continuum des programmes et des services en logement	MSSS SHQ	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
11.2	Actualiser la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i>	MSSS	Autofinancée	-	-	-	-	-	-

**CADRE FINANCIER DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2021-2026**

NO	TITRE DE MESURE	PORTEURS	STATUT DU FINANCEMENT	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL 5 ANS
<b>Action 12 : Favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants</b>									
12.1	Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants	MSSS	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	3	1,5**	1,5**	1,5**	1,5**	9**
12.2	Former et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de divers milieux ciblés aux réalités de l'itinérance	MSSS	Autofinancée	-	-	-	-	-	-
<b>Action 13 : Encourager l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'itinérance</b>									
13.1	Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance	MSSS	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	1	-	1**	-	1**	3**
13.2	Développer de nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes	MSSS	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	2	0,5**	0,5**	0,5**	0,5**	4**
			Autofinancée	-	-	0,05	0,05	0,05	0,15
		SCF	Autofinancée	0,15	-	-	-	-	0,15
<b>Action 14 : Poursuivre le dialogue entre les professions, les régions et les instances autour de l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance</b>									
14.1	Préciser les rôles et les responsabilités de chaque actrice et acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance	MSSS MAMH SHQ	Autofinancée	-	-	-	-	-	-

## Sommaire des sources de financement

RESPONSABLE	SOURCE DE FINANCEMENT	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL SUR CINQ ANS
MSSS	Budget 2021-2022 (PAII)	17,97	17,97	17,97	17,97	17,97	89,85
	Budget 2020-2021 (PQJ)	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	34
	Fonds de lutte aux dépendances	7	7*	7*	7*	7*	35*
	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	21,3	17**	18,3**	17**	18,3**	91,9**
	Mesure autofinancée par le Programme d'aide aux joueurs pathologiques	1	1	1	1	1	5
	Mesure autofinancée (recherche)	-	-	0,05	0,05	0,05	0,15
SHQ	Budget 2021-2022 <sup>18</sup>	2,4	3,4	3,4	3,5	3,5	16,2
MTESS	Mesures auto-financées (recherches et projet de démonstration)	0,01	0,026	0,5	1	1	2,536
MEQ	Mesure autofinancée (écoles de la rue)	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,9
MJQ	Mesure autofinancée (PAJIC)	0,0828	0,21114	-	-	-	0,29394
SCF	Mesure autofinancée (recherche)	0,15	-	-	-	-	0,15
SAA	Budget 2020 - Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec	-	0,3	0,3	-	-	0,6
<b>TOTAL</b>		<b>56,8928</b>	<b>53,88714</b>	<b>55,5</b>	<b>54,5</b>	<b>55,8</b>	<b>276,57994</b>

18. Si l'on considère la somme de 0,9 M\$ en 2026-2027, des crédits totalisant 17,1 M\$ seront accordés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

# ANNEXE B : LISTE DES INDICATEURS

CE QUI EST PLANIFIÉ	CE QUI SERA ÉVALUÉ
<b>Action 1 : Jeunes vulnérables</b>	
1.1 Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement aux jeunes hébergés en centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un PSL Nombre de jeunes accompagnés
1.2 Rejoindre plus de jeunes vulnérables en rehaussant le Programme Qualification des jeunes	Nombre de jeunes ayant bénéficié du PQJ
1.3 Assister les jeunes les plus vulnérables dans la gestion de leurs avoirs	Nombre de jeunes à risque de connaître un épisode d'itinérance qui ont été stabilisés grâce aux nouvelles mesures prévues lors de l'entrée en vigueur de la loi
<b>Action 2 : Sorties d'établissement</b>	
2.1 Accompagner les personnes vulnérables dans leurs sorties d'établissement	Signature et entrée en vigueur de l'Entente concernant les interventions des services publics d'emploi offertes aux personnes sous la responsabilité des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique  Pourcentage d'établissements de détention québécois dans lesquels les mécanismes prévus seront implantés et opérationnels  Pourcentage d'ententes révisées parmi les ententes conclues entre les directions régionales du MTESS et les centres jeunesse
2.2 Explorer de nouvelles avenues pour améliorer les sorties d'établissement carcéral	Nombre de rencontres consacrées au programme de recherche en partenariat
<b>Action 3 : Prévenir la complexification des problématiques</b>	
3.1 Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance	Les indicateurs de gestion spécifiques seront inclus dans les ententes de gestion et d'imputabilité à partir de 2022-2023
3.2 Développer une approche de soins et services de longue durée adaptée aux personnes hébergées qui tient compte de la réalité de l'itinérance	Dépôt des recommandations issues de la journée de réflexion sur la réalité des personnes hébergées qui ont vécu en situation d'itinérance
<b>Action 4 : Sensibilisation</b>	
4.1 Réaliser des activités d'éducation populaire et de conscientisation	Nombre de campagnes
<b>Action 5 : Logements</b>	
5.1 Ajuster les programmes pour les adapter aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	Nombre de programmes ajustés et adaptés

CE QUI EST PLANIFIÉ	CE QUI SERA ÉVALUÉ
5.2 Augmenter le nombre de logements pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	Nombre de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ayant bénéficié d'un supplément au loyer
5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire et permanent
<b>Action 6 : Soins et services sociaux</b>	
6.1 Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier
6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes en situation d'itinérance	Nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier
6.3 Consolider les services de proximité en itinérance	Nombre d'ETC ajoutés
6.4 Réduire les barrières d'accès à un médecin de famille, à la carte d'assurance maladie et aux médicaments	Nombre de personnes en situation d'itinérance qui ont fait une demande de carte d'assurance maladie, qui ont eu accès à un médecin de famille et qui sont inscrites au RPAM  Nombre d'établissements carcéraux ayant mis en place de nouvelles modalités d'accès à la carte d'assurance maladie
<b>Action 7 : Revenu</b>	
7.1 Soutenir le développement de services de fiducie volontaire	Nombre de personnes accompagnées dans un service de fiducie volontaire
7.2 Documenter les freins à l'accès à l'AFDR, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales chez les personnes en situation d'itinérance	Dépôt des résultats du projet de recherche
<b>Action 8 : Éducation, (ré)intégration sociale et socioprofessionnelle</b>	
8.1 Documenter les initiatives en matière d'éducation, de pré-employabilité et d'emploi en vue de constituer un projet de démonstration	Date de réalisation du projet
8.2 Développer une offre de programmes d'intégration sociale et socioprofessionnelle adaptés	Nombre de personnes désaffiliées qui ont bénéficié des programmes
8.3 Bonifier l'offre des écoles de la rue	Nombre d'écoles de la rue financées
<b>Action 9 : Interventions policières et judiciaires</b>	
9.1 Créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention psychosociale et policière de proximité dans la communauté	Sept indicateurs, dont le nombre de personnes référencées vers des ressources, le nombre d'arrestations ayant eu lieu lors d'une intervention en pratique mixte et le nombre d'accusations ayant été portées contre un individu à la suite d'une intervention en pratique mixte
9.2 Développer et mettre en place le PAJIC	Nombre de cours municipales qui ont implanté le PAJIC
9.3 Procéder à l'examen des directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de les adapter, le cas échéant, aux réalités de l'itinérance	Dépôt des résultats du projet de recherche

CE QUI EST PLANIFIÉ	CE QUI SERA ÉVALUÉ
<b>Action 10 : Premières Nations et Inuit</b>	
10.1 Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit	Date de réalisation des projets
<b>Action 11 : Coordination</b>	
11.1 Améliorer l'accès au continuum des programmes et des services en logement	Nombre de mécanismes de concertation mis en place
11.2 Actualiser la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i>	Date de déploiement de la stratégie
<b>Action 12 : Compétences</b>	
12.1 Soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenantes et des intervenants	Date d'instauration des communautés de pratiques et du pôle d'expertise
12.2 Former et sensibiliser les travailleuses et travailleurs de divers milieux ciblés aux réalités de l'itinérance	Nombre d'actions réalisées pour former et sensibiliser les travailleuses et les travailleurs
<b>Action 13 : Connaissances</b>	
13.1 Surveiller en continu le phénomène de l'itinérance	Dépôt du plan de surveillance thématique sur l'itinérance Nombre d'indicateurs produits à l'Infocentre de santé publique
13.2 Développer de nouvelles avenues de recherche et évaluer les pratiques existantes	Dépôt des résultats des projets de recherche
<b>Action 14 : Dialogue intersectoriel</b>	
14.1 Préciser les rôles et les responsabilités de chaque actrice et acteur impliqué dans la lutte à l'itinérance	Dépôt d'un document précisant les rôles et les responsabilités des actrices et acteurs en regard de l'itinérance Réalisation d'un plan d'action intersectoriel en itinérance dans l'ensemble des régions



# ANNEXE C : BILAN DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE 2015-2020

Pour mettre en œuvre la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, les 16 ministères et organismes membres de la Table interministérielle en itinérance<sup>19</sup> ont rédigé le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*. Ils ont tous développé des moyens, en collaboration avec plusieurs actrices et acteurs (établissements de santé, villes, commissions scolaires, entreprises d'économie sociale, etc.). L'exercice 2015-2020 a permis d'insister sur le fait que tous les ministères et organismes impliqués, de même que les personnes en situation d'itinérance elles-mêmes, faisaient partie de la solution et qu'ils avaient par conséquent la responsabilité de poser des gestes qui allaient avoir des retombées concrètes. La rédaction du plan d'action 2015-2020 a été coordonnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), lequel a également coordonné les travaux ayant mené à la publication du *Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028* et à celle du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020*. Ces plans contiennent tous deux des actions qui favorisent la (ré)affiliation des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, telle que l'implantation de solutions qui assurent le maillage entre les différents services ou, encore, les stratégies de réduction des méfaits liés à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et aux troubles mentaux.

## Retombées pour les personnes en situation d'itinérance

Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* a mis en place des leviers permettant de stabiliser la situation résidentielle des personnes en situation d'itinérance. Dans ce plan, 247 personnes en situation d'itinérance ont pu bénéficier du programme Supplément au loyer (PSL). Ce programme permet à des personnes qui ont un faible revenu de consacrer 25 % de celui-ci pour habiter un logement faisant partie du marché locatif privé, d'une coopérative d'habitation ou d'un organisme sans but locatif (SHQ, en ligne). Ce soutien financier au logement a été jumelé à des services de différents secteurs d'intervention dans le cadre de projets intersectoriels de Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA). Qui plus est, 2 454 unités de logements sociaux et communautaires ont été mises à la disposition de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et/ou présentant un trouble mental dans le cadre du Volet 3 des programmes Accès-Logis de 2014-2015 à 2020-2021.

Pour répondre à l'urgence des besoins des personnes en situation d'itinérance, le financement des ressources d'hébergement d'urgence a été rehaussé. Cela a notamment permis d'ouvrir certains services à haut seuil d'acceptabilité et d'y offrir des services ambulatoires. Des équipes de proximité intersectorielles,

19. Pour une liste complète, consultez l'annexe 3 du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*.

composées de professionnels du secteur de la santé et d'autres secteurs d'intervention, ont été consolidées en plus de recevoir l'aide d'intervenantes et intervenants-pivots pour leur ouvrir les portes des différents services. Des programmes dédiés à des personnes ayant des troubles mentaux graves et/ou de toxicomanie en situation d'itinérance ont été développés. Le MSSS a aussi offert un appui financier à des équipes de soutien intensif dans le milieu et à celles de soutien à intensité variable, et un appui également à des centres de jour/soir.

Pour inciter l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) à offrir en continu aux personnes en situation d'itinérance des soins et des services accessibles et de qualité, le MSSS a développé la stratégie d'accès et amorcé son implantation en 2018 dans les établissements de santé. Cette stratégie vise notamment à :

- repérer et prévenir l'instabilité résidentielle grâce à trois outils : 1) l'instrument de repérage et d'identification des situations résidentielles instables et à risque (IRIS), 2) l'outil d'aide à l'exploration de l'instabilité et 3) la grille d'autoévaluation pour l'observation dans le milieu, conçu plus spécifiquement pour les intervenantes et intervenants de proximité ;
- accompagner les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir grâce à un guide des bonnes pratiques en matière d'intervention précoce et de sortie de l'itinérance.

Les différents outils de la stratégie d'accès ont été créés au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations (CREMIS). Le déploiement de la stratégie d'accès réaffirme l'importance d'offrir aux personnes en situation d'itinérance des programmes et des services de qualité qui répondent à leurs besoins, et ce, de manière continue dans l'ensemble du RSSS.

En outre, le *Processus simplifié et allégé d'obtention de la carte d'assurance maladie* (PACAM), développé par le MSSS conjointement avec la Régie de l'assurance maladie du Québec, a été implanté sur tout le territoire pour simplifier les démarches administratives des personnes vulnérables. Pour la seule année 2019-2020, le processus allégé a permis de délivrer 2 217 cartes d'assurance maladie aux personnes en situation d'itinérance et, l'année suivante, plus de 2 500, et ce, en pleine pandémie de COVID-19.

Sur le plan du revenu, des mesures ont progressivement été mises en place pour simplifier l'accès des personnes en situation d'itinérance à une aide financière dans le cadre des programmes d'assistance sociale. Les personnes qui faisaient une demande pour une première fois ont été orientées vers les programmes d'aide à l'emploi de Services Québec. Le montant de base de la composante relative à la TVQ du crédit d'impôt pour solidarité leur est désormais versé automatiquement. Des ententes ont aussi été conclues avec des organismes pour faciliter la remise et l'encaissement des chèques. Les règles relatives à la preuve de résidence ont par ailleurs été assouplies et le nombre de documents demandés a été réduit. Quant aux Programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) du MTESS, qui favorisent la réinsertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi, ils ont permis à de nombreuses personnes en situation d'itinérance de développer leurs habiletés et leurs réseaux.

Dans les règles budgétaires associées au fonctionnement des centres de services scolaires et commissions scolaires (2021), le MEQ dédie annuellement des sommes à l'embauche de ressources professionnelles et de soutien à l'accompagnement et à la formation générale et professionnelle des adultes qui ont des besoins particuliers, ce qui inclut l'instabilité résidentielle. En ce sens, deux nouveaux programmes

de formation des adultes ont vu le jour, soit *Intégration socioprofessionnelle* et *Services de formation à l'intégration sociale*. Pour rejoindre plus spécifiquement les personnes en situation d'itinérance, le MEQ a notamment financé, dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), des projets d'écoles de la rue.

En matière de justice, un effort important a été réalisé par le MJQ pour déployer 22 programmes d'accompagnement en justice/santé mentale (PAJ-SM) à la Cour du Québec dans différents districts et dans les cours municipales. Ces programmes permettent aux adultes accusés de certaines infractions criminelles de bénéficier d'un traitement judiciaire adapté à leur situation grâce à l'encadrement des intervenantes et intervenants du milieu judiciaire, de la santé et des services sociaux et de la sécurité publique. Des travaux ont aussi été menés pour introduire le concept de mesures de rechange dans le *Code de procédure pénale*, travaux qui ont porté fruits lors de l'adoption du projet de loi 32, soit la *Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel* (2020). Grâce à ces travaux, il sera maintenant possible de développer un programme d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite et à l'exécution des jugements (i.e. Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire) qui répondra spécifiquement aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

Dans l'esprit de déjudiciariser l'itinérance, plusieurs services de première ligne, tels que le Service d'intervention de crise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) et l'équipe multi Urgence Psychosociale-Justice (UPS-J), ont été appelés à répondre à la détresse de plusieurs personnes fragilisées. Pour offrir une alternative à la judiciarisation, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont consolidé l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII). À Val-d'Or, une équipe qui poursuit les mêmes objectifs a été mise en place. Elle a été intégrée au nouveau Poste de police communautaire mixte autochtone.

Selon la *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire* (2000), les mesures qui visent la déjudiciarisation des problèmes sociaux ne représentent pas seulement des solutions pour les personnes en situation d'itinérance ; elles s'inscrivent également comme une stratégie d'amélioration des interventions policières. Dans cet esprit, un inventaire des 11 pratiques policières prometteuses en prévention de la judiciarisation de l'itinérance a été réalisé (2017). Au cœur de ces pratiques se trouve l'importance de travailler en partenariat avec les équipes de proximité. Les constats émanant de cet inventaire ont permis de mettre à jour les formations qui sont offertes aux policiers et de réaliser de nombreuses capsules. Une Journée d'actualisation des connaissances en itinérance (2019) s'est tenue, ainsi que deux actions de promotion et trois activités de partage d'expériences.

Pour assurer l'implantation des pratiques d'intervention prometteuses dans les corps policiers, un questionnaire a été envoyé aux organisations pour déterminer leurs besoins et un rapport a été produit. Enfin, grâce au soutien de l'École nationale de police du Québec, le MSP a lancé le *Guide en matière de prévention, de détection et d'intervention à l'égard du profilage racial et social* (2020) pour orienter les services dans leur lutte contre le profilage social. Pour sensibiliser les agents correctionnels, le contenu des formations à la réalité de l'itinérance a été actualisé.

La lutte au profilage social ne peut toutefois pas se faire si les préjugés à l'égard des personnes en situation d'itinérance persistent. Dans cette perspective, trois campagnes nationales de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation de l'itinérance ont été lancées, dont *Personne ne choisit de devenir itinérant*, *Changeons notre regard sur l'itinérance* et *On ne naît pas itinérant*. Les messages ont été diffusés sur de nombreux canaux, dont sur le web, à la radio, sur les murs d'établissements du RSSS et dans certains lieux publics.

## Retombées pour les populations à risque

Le bilan du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* a permis de mener plusieurs actions préventives pour éviter que certaines personnes basculent vers l'itinérance. Plusieurs populations ont en ce sens été ciblées par certaines actions. En premier lieu, un chapitre entier a été consacré aux Premières Nations et Inuit. En ce sens, parmi les actions qui ont été réalisées, le Fonds d'initiative autochtone du SAA a soutenu les Autochtones dans leur développement économique, social et communautaire, notamment grâce au financement de la mission des centres d'amitié autochtone du Québec. De nouveaux centres d'éducation pour adultes autochtones ont vu le jour et les Inuit qui vivent à Montréal ont reçu de nouveaux services d'aide à l'emploi. La CSSSPNQL a par ailleurs réalisé un portrait des besoins des personnes en situation d'itinérance dans treize communautés à partir d'ateliers de discussion réunissant les actrices et acteurs clés en matière d'itinérance au sein desdites communautés (2020). Le MSSS a aussi rendu possible la mise sur pied d'un programme de fiducie volontaire pour femmes autochtones.

Le plan a soutenu des actions dirigées vers les enfants et les jeunes les plus vulnérables, comme la mise en place, par le MSSS, du programme Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) qui a financé l'accompagnement et le suivi des familles les plus vulnérables afin de leur assurer des environnements favorables à la santé et au bien-être. En outre, le programme d'intervention en négligence a permis à plusieurs dizaines de milliers d'enfants et de parents de bénéficier d'une structure quand lesdits environnements ne l'étaient pas. De son côté, le programme Qualification des jeunes (PQJ), qui s'adresse aux jeunes hébergés dans les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, a été bonifié pour accompagner davantage de jeunes vers l'autonomie. Les investissements ont notamment permis d'implanter le PQJ dans l'ensemble des régions du Québec.

Pour augmenter le taux de diplomation des élèves des milieux les plus défavorisés et offrir des chances égales à tous les enfants, le MEQ a déployé dans les écoles primaires et secondaires divers programmes d'aide alimentaire et de soutien à l'apprentissage. Des ressources ont aussi été ajoutées pour améliorer la réussite en lecture et en écriture des élèves issus des milieux les plus défavorisés.

## Autres retombées

Notons en complément que des leviers financiers ont été rendus disponibles dans le cadre des ententes Canada-Québec portant sur le programme *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*. Ces leviers financiers permettent de rehausser l'offre de services au Québec destinée aux personnes

en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les ententes Canada-Québec sont élaborées de telle façon qu'elles s'inscrivent en cohérence avec les orientations et priorités du Québec en matière d'itinérance telles que définies dans la politique.

En ce qui a trait à la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec reconnaît que la métropole a des enjeux qui lui sont propres à l'égard de l'itinérance. Cette reconnaissance a été inscrite dans une entente de partenariat, conclue en mai 2020, entre le MSSS, le CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville qui vise à reconnaître la complémentarité et le respect des champs de compétences des parties en cette matière. Dans le cadre de cette entente, le Fonds réflexe Montréal en itinérance a été créé totalisant des investissements de 5,45 M\$<sup>20</sup> sur quatre ans, auxquels se sont ajoutés 500 000 \$ en 2020-2021.

---

20. Un montant de 5,25 M\$ provient du MSSS, dont une partie de ce financement (3 M\$) découle de l'Accord modificateur #2 à l'Accord de contribution Canada-Québec dans le cadre du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada et une autre (200 000 \$) provient de la Ville de Montréal.



# ANNEXE D :

## LISTE DES COLLABORATEURS

### Direction

---

Marie-Louise Beaulieu-Bourgeois, MSSS  
Chantal Maltais, remplacée par Dominique Breton, MSSS  
Stéphanie Morin, MSSS

### Coordination des travaux

---

Marie-Andrée Gourde, MSSS

### Rédaction

---

Jocelyn Gadbois, MSSS

### Soutien aux travaux

---

Judith Arsenault, MSSS	Guy Godin, MSSS
Roxanne Bion, MSSS	Philippe Guay, MSSS
Charlotte De Ernsted, MSSS	Esther Samson, MSSS
Marie-Élise Desgagnés-Bolduc, MSSS	Thierry Simard, MSSS
Elvira Gallant, MSSS	

### Membres du Comité directeur de la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale

---

Ginette Tanguay, SHQ	Nathalie Mallard, MAMH
Caroline Bernard, SHQ	Geneviève Lamothe, MSP
Éric Vignola, MEQ	Mireille Pelchat, SCF
Nancy Vallée, MEQ	Hélène Van Nieuwenhuysse, SCF
Paméla Garcia Cournoyer, MES	Pascale Vachon, SAJ
Lucien-Pierre Bouchard, SAA	Danièle Boudreau, MIFI
Mario Fréchette, MTESS	Anny Bernier, DPCP
Esther Quirion, MTESS	Caroline Guilbert, DPCP
Richard St-Pierre, MTESS	Nicholas Pinel, DPCP
Richard Marquis, RAMQ	Alain Fournier, MAPAQ
Jacques Prigent, MJQ	Stéphanie Ménard, MCC
Audrey Turmel, MJQ	Vincent Vidal, MFQ
Annie Desaulniers, MAMH	Anne Desruisseaux, MFA

## Membres du Comité stratégique de la Table interministérielle en itinérance et en santé mentale

---

Éric Bergeron, MEQ	Catherine Ferembach, SCF
Josée Lepage, MEQ	Philippe Boulanger, SAJ
Nathalie Parenteau, MES	Éric Gervais, MIFI
Patrick Brunelle, SAA	Vincent Martinbeault, DPCP
Francis Gauthier, MTESS	Geneviève Masse, MAPAQ
Roger Tremblay, MTESS	Ian Morissette, MCC
Pierre Lafleur, RAMQ	Jérôme Unterberg, MTQ
Patrick-Thierry Grenier, MJQ	Frederick Bouthillette, MTQ
Guylaine Marcoux, MAMH	Julie Gingras, MFQ
Manon Lecours, MAMH	Jean-Pierre Simard, MFQ
Nicolas Paradis, MAMH	Danièle Cantin, SCT
Véronick Fontaine, MSP	Isabelle Merizzi, MFA
Lucie Picard, MSP	Denis Marsolais, Curateur public du Québec

## Membres du comité consultatif

---

Céline Bellot, Université de Montréal  
Marie-Ève Goyer, Université de Montréal  
Éric Latimer, Institut universitaire en santé mentale Douglas et Université McGill  
Sue-Ann MacDonald, Université de Montréal  
François Savoie, Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec  
Catherine Giroux, CIUSSS-CSMTL  
Serge Lareault, Ville de Montréal  
James McGregor, Groupe Habitat Conseil  
Danielle Goulet, Macadam Sud  
Janick Allyson, Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec  
Vincent de Maisonneuve  
Marcelle Partouche  
Thierry Simard, jusqu'en février 2021, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue  
Carole Lemieux, jusqu'en septembre 2020, Bureau de Services Québec de Sainte-Marie  
Laury Bacro, jusqu'en mai 2020, Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

## Partenaires intraministériels

---

Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés  
Direction générale du développement, du bien-être et de la protection de la jeunesse  
Direction générale de la santé publique  
Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques  
Direction générale des aînés et des proches aidants  
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles  
Direction générale de la planification stratégique et de la performance

## Autres partenaires

---

L'œuvre d'art a été sélectionnée grâce à un appel lancé par le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec.



